

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

14/06/2023

Dossier complet le :

20/06/2023

N° d'enregistrement :

F01123P0110

1. Intitulé du projet

Projet de construction d'une surface de vente ALDI accompagnée d'un parking ouvert au public de 79 places (plus 5 pour le personnel), 30 rue Lafarge, rue du Général de Gaulle 78520 LIMAY

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

IMMALDI et Cie SAS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

DE LA TAILLE Marie Responsable Développement ALDI immobilier

RCS / SIRET

3 7 8 5 6 8 6 3 8 0 0 0 4 3

Forme juridique

SNC

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique 41 :	Aires de stationnement ouverte au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs.
Sous catégorie a :	Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la démolition d'un magasin existant et la reconstruction d'un magasin ALDI et des voiries.
L'emprise foncière globale du projet fait 3 784 m².

Le projet sera constitué du magasin, avec stationnement intérieur (70 places), de la voirie avec 14 places de stationnement en extérieur (dont 5 pour le personnel) et des espaces verts.

Les stationnements sont ainsi répartis : 3 places PMR, 2 places familles, 6 places vélo, 4 places électriques dont 1 PMR.

Le bâtiment est doté de panneaux photovoltaïques en toiture : 1500 m² - 165 KVA et 108 kw de puissance.

Les travaux sont programmés pour un démarrage en mars 2024 pour une durée d'environ 7 mois.

Le niveau d'élévation du bâtiment sera de 9,40 m par rapport au point le plus défavorable du rondpoint.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de créer un supermarché nouvelle génération de la société ALDI .

Le nouveau magasin permettra de proposer un aménagement intérieur optimisé grâce à des allées plus larges et libres de tout obstacle.

Le projet est également l'occasion d'apporter des améliorations notables à tous points de vue :

- Installations énergétiques plus économes et panneaux photovoltaïques en toiture permettant une part d'apport en énergie durable
- Architecture proposant de larges murs rideaux et laissant davantage entrer la lumière naturelle dans le point de vente, façades plus modernes pour un bâtiment mieux inséré dans son environnement
- Aménagements paysagers extérieurs plus qualitatifs, stationnement perméable en pavés drainants

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Démolition du magasin existant, création d'une voirie d'accès en enrobé, de zones de stationnement en pavés drainant, d'un bâtiment avec stationnements couverts et aménagement des espaces verts.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le parking permettra d'accueillir la clientèle du magasin.

Le parking restera la propriété de ALDI qui en assurera l'entretien.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fait l'objet d'une demande de Permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface totale du terrain	3 784 m ²
Surface de vente réglementaire	996,5 m ²
surface de plancher	2081,15 m ²
espaces verts	585,10m ²
VRD (voirie et stationnement)	1132,30 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

30 rue Lafarge - rue du Général de
Gaulle
78520 LIMAY

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 1° 7 4' 8 8" 55 Lat. 4 8° 9 8' 9 3" 84

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d),
10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A 1,1 km ZNIEFF de type 1 : Carrière de Limay A 1,6 km ZNIEFF de type 2 : Boucle de Guernes-Moisson A 2 km ZNIEFF de type 1 : Carrière et coteau de Guerville
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Arrêté de protection de biotope FFR3800005 Le bout du Monde situé à 5,6 km
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Réserve naturelle régionale : Site géologique de Limay, situé à 1 km
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE CD78 pour la RN147
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPR inondation de la Seine et de l'Oise approuvé le 30/06/2007 mais n'affecte pas le bien. Projet en zone bleu aléa modéré PHEC de la zone = 20,82 m NGF. PPRN mouvement de terrain : cavités souterraines approuvé le 04/08/1996 mais n'affecte pas le bien.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site le plus proche situé à 1,35 km : Boucles de la Seine de Moisson à Guernes
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site le plus proche : Directives Habitats FR22030213 Carrière de Guerville
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	site classé le plus proche : maison dite la Porte aux prêtres, quai des cordeliers situé à 2km à l'Ouest

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site déjà urbanisé
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site déjà urbanisé
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet engendre des déplacements liés à l'usage des lieux : livraisons et clients, cependant le projet remplacera un magasin déjà existant.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	source de bruits liée aux flux de véhicules jusqu'au site , faibles nuisances sonores (< 60 dB(A)). cependant le projet remplacera un magasin déjà existant.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Vibrations potentielles durant la phase des travaux de démolition et voirie et construction du bâtiment.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les systèmes d'éclairage intérieur sont équipés de LEDES (zone de vente, locaux administratifs et sociaux). Le système d'allumage de l'éclairage de la surface de vente est réglé de façon à n'éclairer que les parties utilisées et avec une intensité en adéquation avec les besoins. Ainsi, en dehors des périodes d'ouverture du magasin au public (8h30 – 19h30), seulement un tiers de la capacité d'éclairage est utilisé. L'éclairage est équipé de cellules détectrices de mouvement dans la réserve et les locaux sociaux, et l'éclairage extérieur est lié à une cellule crépusculaire.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Rejets liés au trafic routier. Cependant le projet remplacera un magasin déjà existant
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eaux usées domestiques : dirigées vers ouvrage d'épuration communal Gestion des eaux pluviales : la majorité des eaux pluviales sera gérée par infiltration sur site, en fonction de la perméabilité du sol. Une étude spécifique de gestion des eaux pluviales avec priorité à l'infiltration sera prochainement réalisée après réalisation d'essais de perméabilité sur site.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déchets ménagers et emballages liés à l'activité de commerce

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site actuellement urbanisé.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Projet de démolition d'un magasin ancien et reconstruction d'un nouveau magasin répondant aux nouvelles exigences de performance énergétique et de développement durable, stationnements réalisés en pavés drainant, panneaux photovoltaïques en toiture.

Les eaux pluviales seront gérées prioritairement par infiltration sur site.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet ne se situe dans aucune zone remarquable, et n'est pas classé en zone d'aléas.

Le projet se situe au cœur d'une zone d'activités commerciales et permettra de remplacer un ancien magasin AIDI par un magasin de nouvelle génération.

Au vu des informations apportées dans ce document, le projet ne semble pas nécessiter une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Expertise zone humide

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Paris

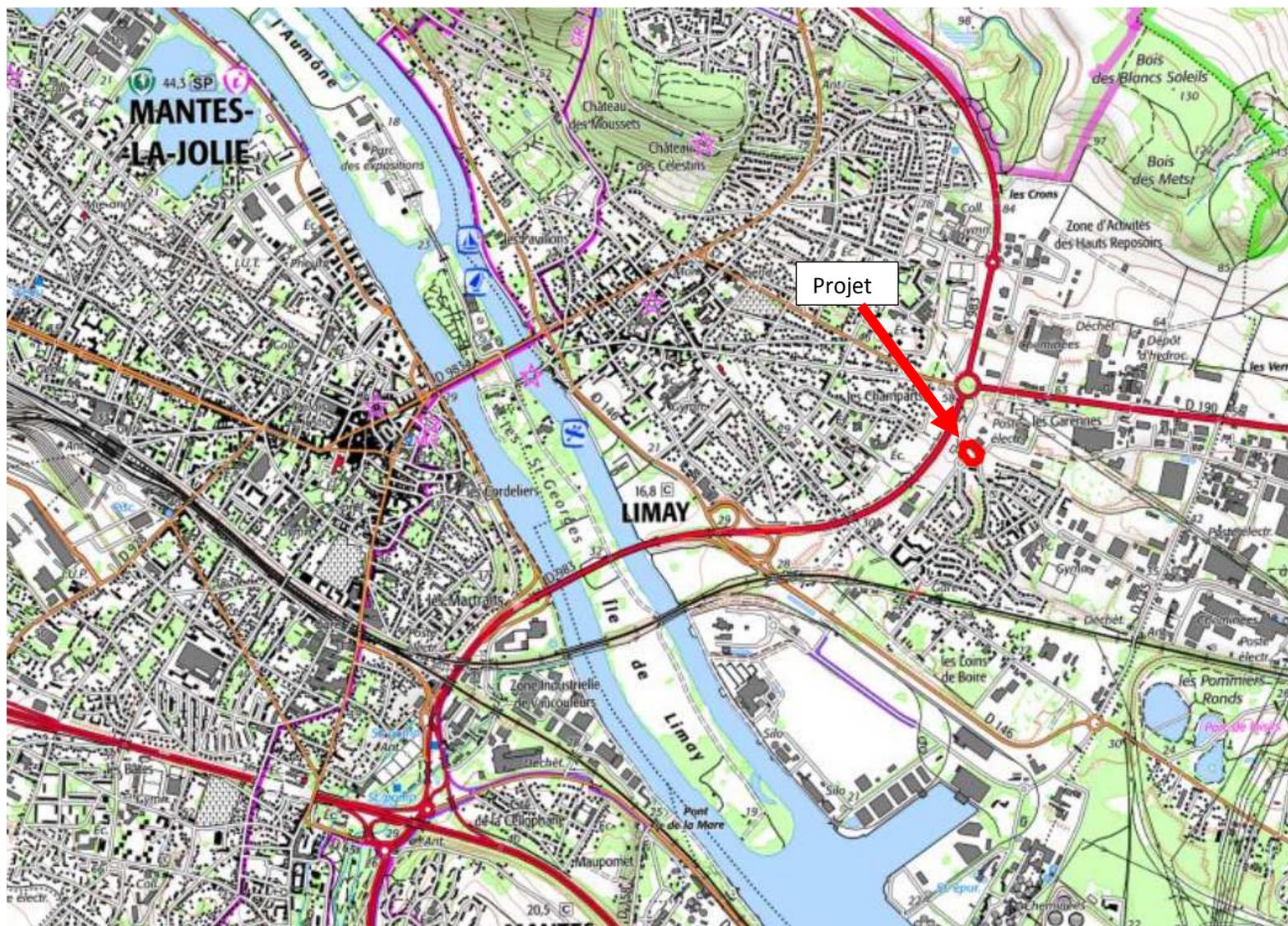
le,

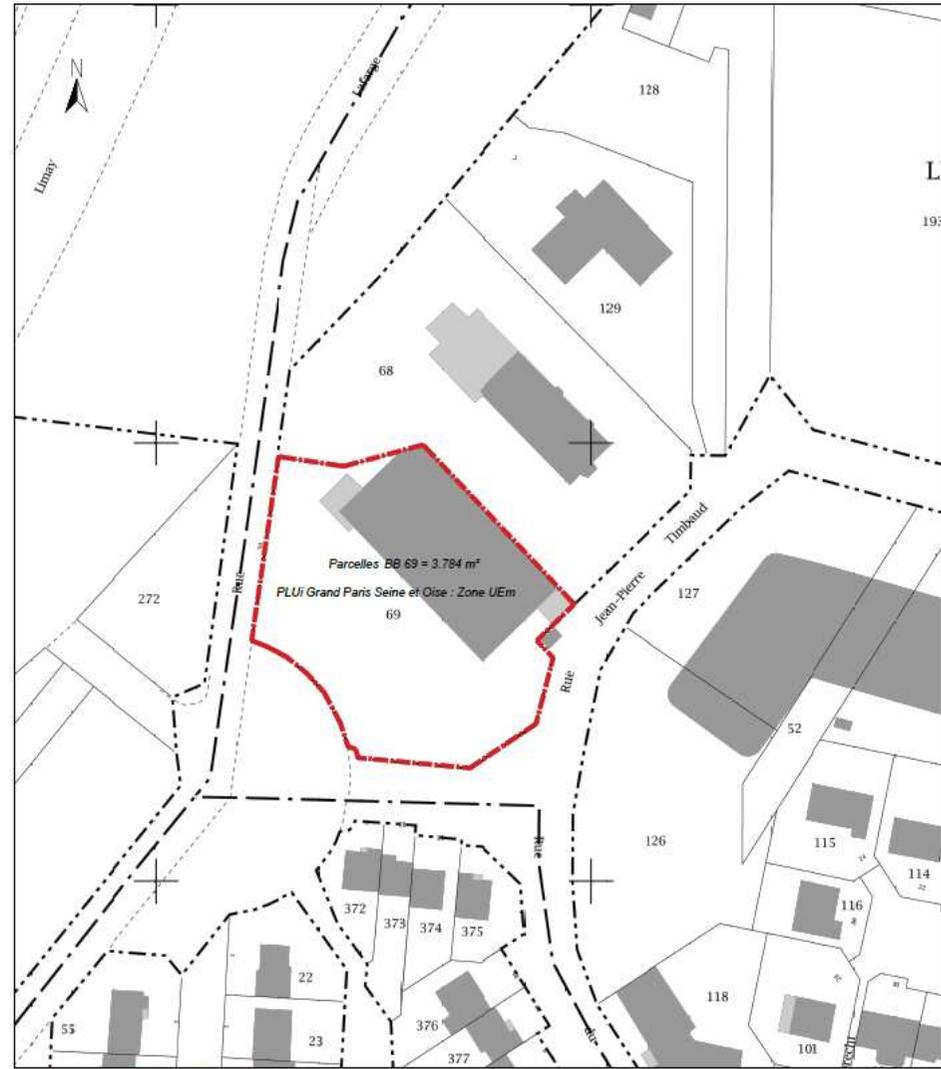
14/06/2023

Signature

IMMALDI et Cie SAS
527, rue Clément Ader
Parc d'activité de la Goële
77280 Dammariville-en-Goële
SAS au capital de 100 000 000 €
RCS Meaux 378 568 638 - NAF 6820B
SIRET : 378 568 638 00043

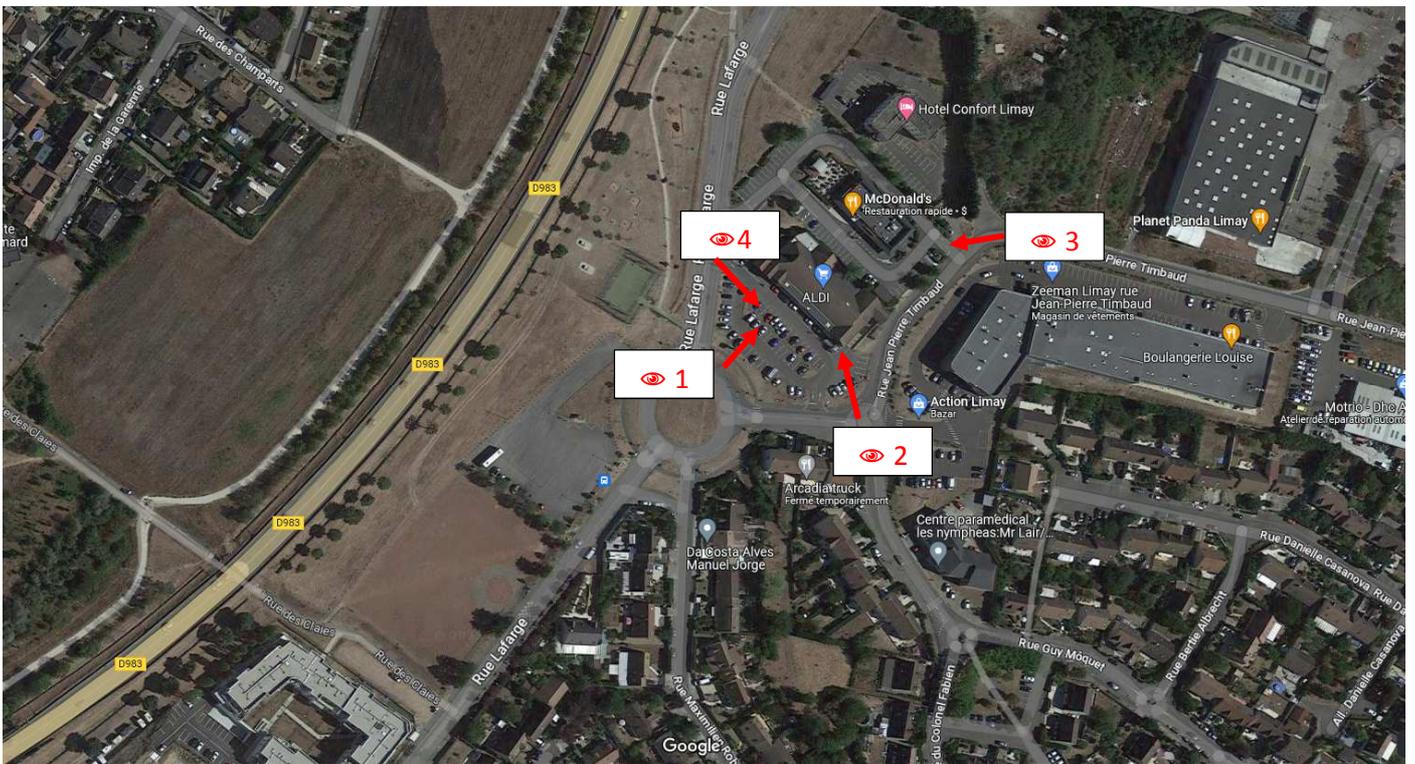
PLAN DE SITUATION





Plan cadastral 1/1000eme

Photographies du site



Photographie n°1 :



Photographie n°2 :



Photographie n°3 :



Photographie n°4 :



Demande de Permis de construire comprenant démolition

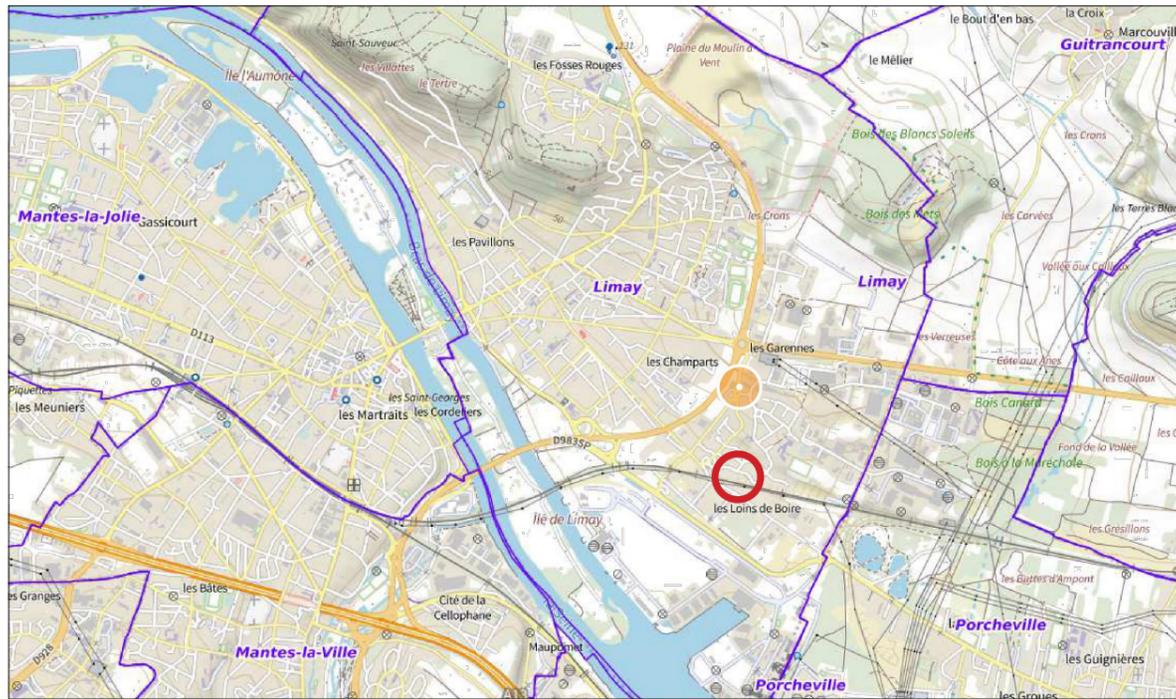
Construction d'un magasin ALDI R+1 Surface de vente de 996 m²

30 rue Lafarge, rue du Général de Gaulle
78520 LIMAY



Magasin : Aldi LIMAY 30 rue Lafarge, rue du GnrI de Gaulle 78520 LIMAY	PHASE : APS	INDICE : Ind.1	PLAN N° : 00
CENTRALE : IMMALDI ET CIE SAS 527, rue Clément Ader Parc d'activité de la Goële 77230 DAMMARTIN EN GOELE	DATE : 26/05/2023	ECHELLE : -	
DESIGNATION : PAGE DE GARDE -	INTERSTICE Architectes d p l o INTERSTICE Architectures 2/4 Bd des Iles 92130 ISSY LES MOULINEAUX Mail : pbihet@interstice-architectures.com		

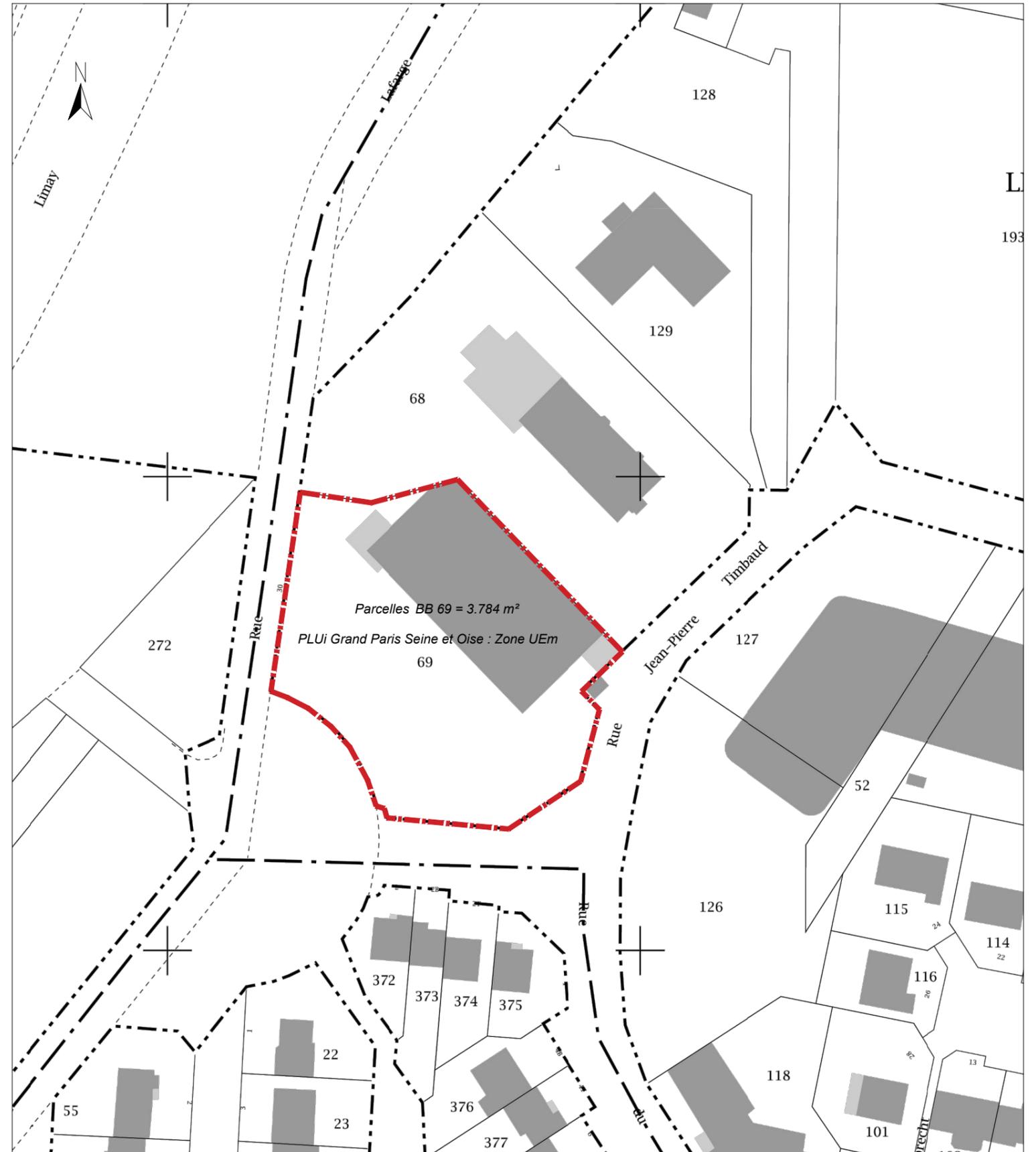
Dessinateur : AT + ABV



Localisation géographique



Photographie aérienne



Plan cadastral 1/1000eme



Magasin :	Aldi LIMAY 30 rue Lafarge, rue du Gnrl de Gaulle 78520 LIMAY	PHASE :	APS	INDICE :	Ind.1	PLAN N° :	01
CENTRALE :	IMMALDI ET CIE SAS 527, rue Clément Ader Parc d'activité de la Goële 77230 DAMMARTIN EN GOELE	DATE :	26/05/2023	ECHELLE :	-		
DESIGNATION :	Plan de situation	INTERSTICE <small>architectures d.p.l.g.</small>					
		INTERSTICE Architectures 2/4 Bd des Iles 92130 ISSY LES MOULINEAUX Mail : pbihet@interstice-architectures.com					

Caractéristiques du site et principales exigences du PLUi Grand Paris Seine et Oise :

DISPOSITIONS APPLICABLES A LA ZONE UEm

Article 2.1 - Implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques ou privées

Les constructions sont implantées soit en limite de voie, soit en recul de cette dernière. La profondeur du recul est guidée au regard de la composition urbaine environnante, la nature de la ou des voies concernée, l'aspect architecturale de la construction ainsi que sa fonctionnalité.

Article 2.2 - Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives :

Les constructions sont implantées soit en limite séparatives, soit en retrait de ces dernières. En cas de retrait, ce dernier est au moins égale à 5 mètres.

Article 2.4 - Emprise au sol :

Le coefficient d'emprise au sol des constructions est limitée à 60% de la superficie du terrain.

Article 2.5 - Hauteur maximale des constructions :

La hauteur totale des constructions est limitée à 15 mètres.

Article 3.1 - Espaces libres :

Le coefficient de pleine terre est de 15% de la superficie du terrain.

Les espaces de recul est composé d'une bande végétale d'un minimum d'un mètre de large aménagée et plantée d'une végétation opaque constituée de végétaux arrivés à maturité. Le choix des essences est à adapter aux végétaux environnants et ce parmi les essences locales.

Un arbre au moins est planté pour 4 places de stationnement.

Les plantations, qu'il s'agisse d'arbres ou de composition de haies, sont effectuées avec des essences locales.

Article 5.2 - Stationnement :

Commerce surface de vente supérieure à 700 m² et inférieure à 1000 m² :

1 place + 4 places par 100 m² entamé à partir de 700 m²

Vélos : 1 place / 10 employés et des places pour clientèle

PPRI - Zone bleue aléa modéré :

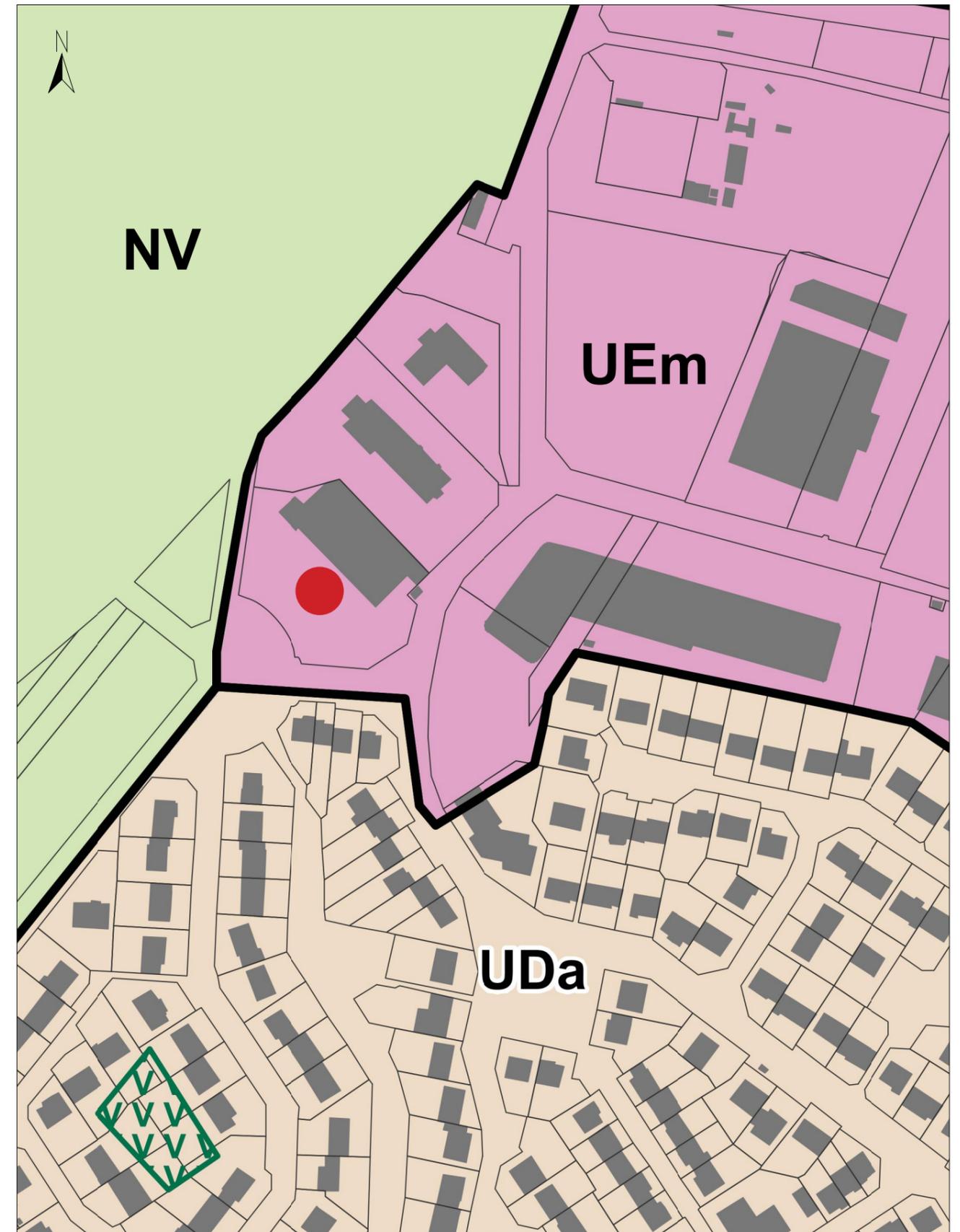
PHEC de la zone = 20.82 m NGF

La cote du premier plancher devra dépasser de 0,20 m celle des PHEC

Les aires de stationnement ne devront pas porter atteinte aux conditions d'écoulement et d'expansion des crues

Les aires de stationnement devront être réalisées au niveau le plus proche du terrain naturel, ou en dessous.

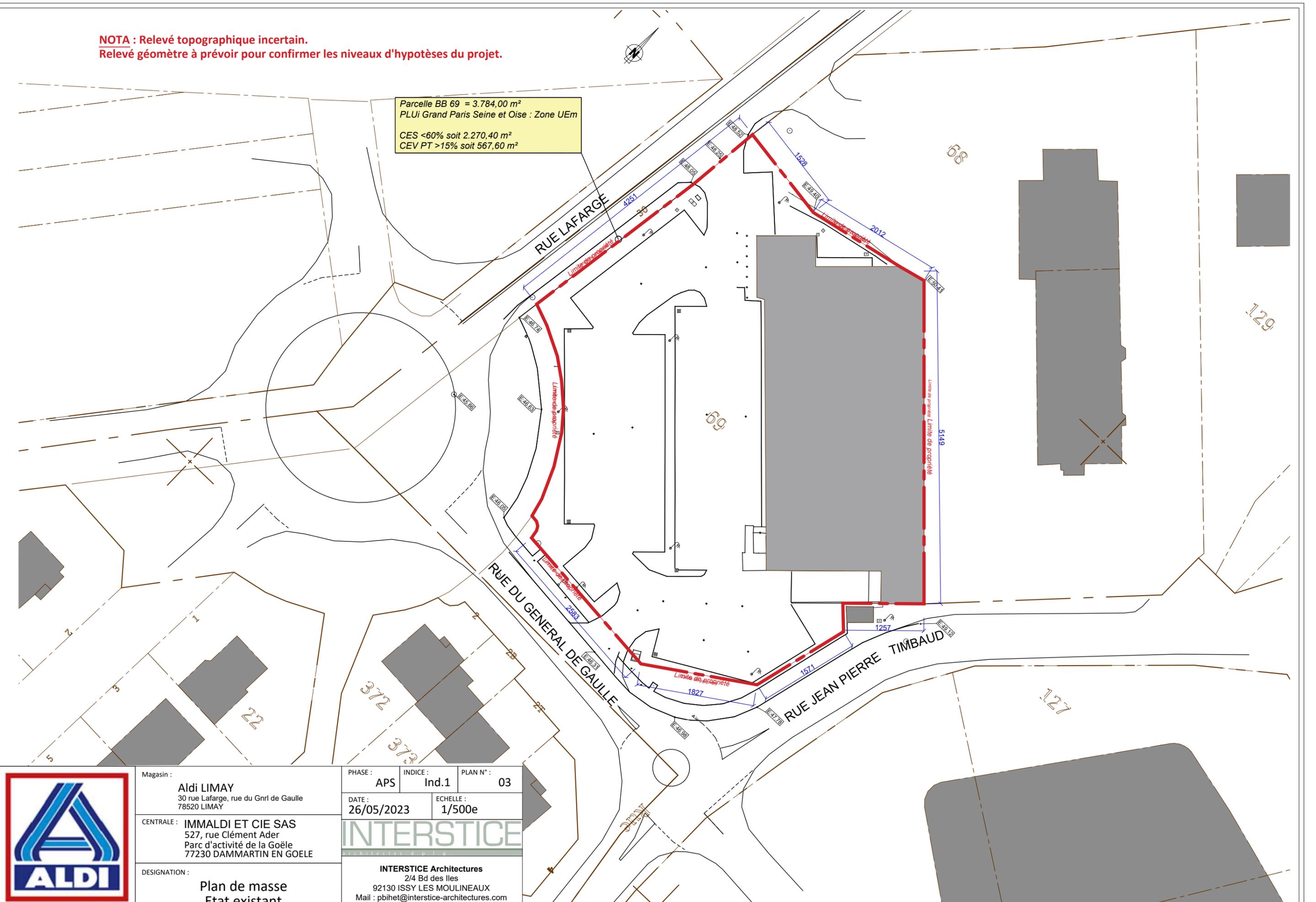
Sont autorisés les mouvements de terre liés aux aménagements paysagers, sous réserve que les déblais soient supérieurs au remblais et n'entravent pas le caractère inondable du secteur.



Magasin : Aldi LIMAY 30 rue Lafarge, rue du Gnrl de Gaulle 78520 LIMAY	PHASE : APS	INDICE : Ind.1	PLAN N° : 02
CENTRALE : IMMALDI ET CIE SAS 527, rue Clément Ader Parc d'activité de la Goële 77230 DAMMARTIN EN GOELE	DATE : 26/05/2023	ECHELLE : -	
DESIGNATION : Contraintes PLU	INTERSTICE Architectures 2/4 Bd des Iles 92130 ISSY LES MOULINEAUX Mail : pbihet@interstice-architectures.com		

**NOTA : Relevé topographique incertain.
Relevé géomètre à prévoir pour confirmer les niveaux d'hypotèses du projet.**

Parcelle BB 69 = 3.784,00 m²
PLUi Grand Paris Seine et Oise : Zone UEm
CES <60% soit 2.270,40 m²
CEV PT >15% soit 567,60 m²



Magasin :
Aldi LIMAY
30 rue Lafarge, rue du Gnrl de Gaulle
78520 LIMAY

CENTRALE : **IMMALDI ET CIE SAS**
527, rue Clément Ader
Parc d'activité de la Goële
77230 DAMMARTIN EN GOELE

DESIGNATION :
**Plan de masse
Etat existant**

PHASE : APS INDICE : Ind.1 PLAN N° : 03

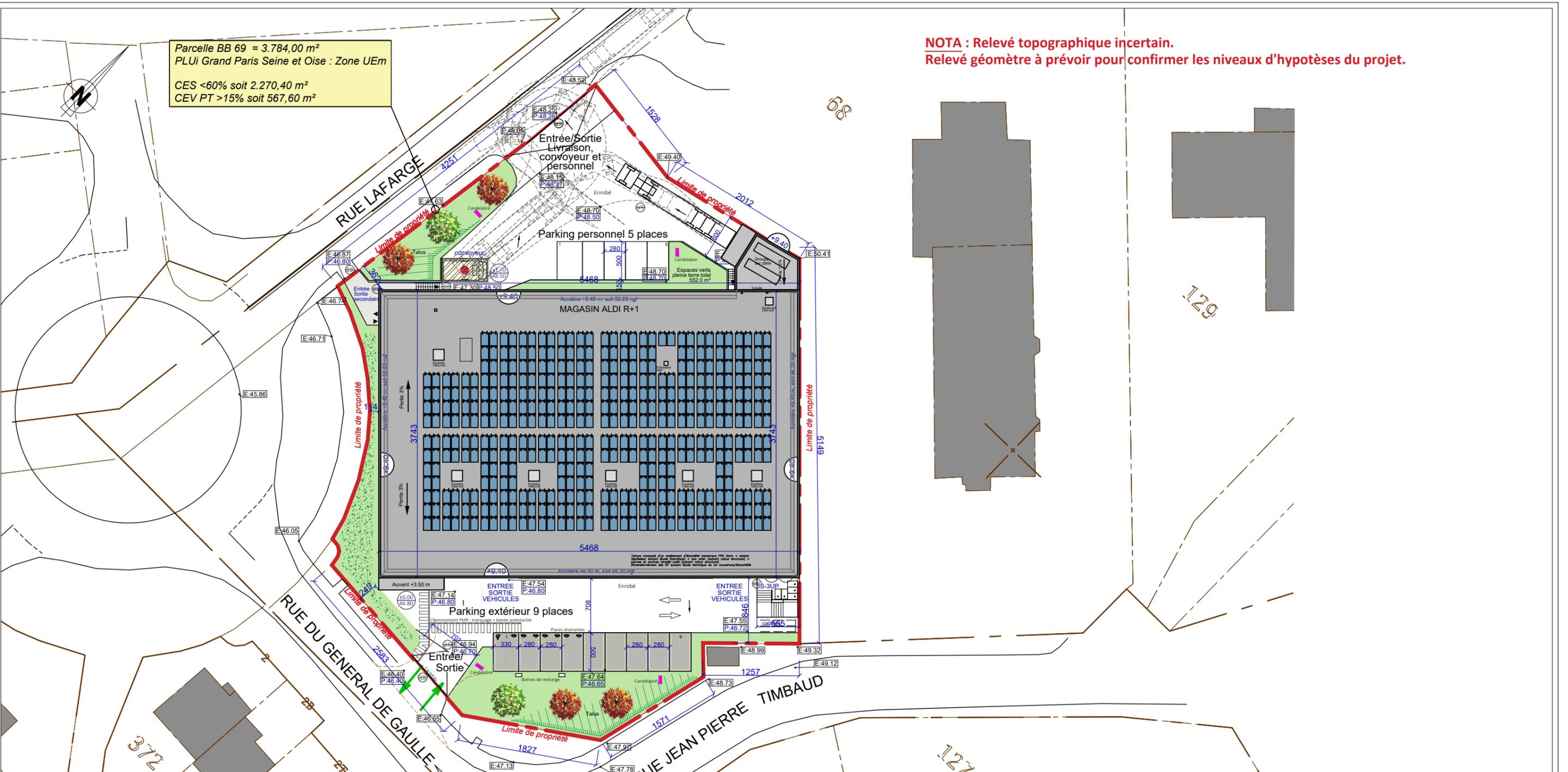
DATE : 26/05/2023 ECHELLE : 1/500e

INTERSTICE
ARCHITECTURES

INTERSTICE Architectures
2/4 Bd des Iles
92130 ISSY LES MOULINEAUX
Mail : pbihet@interstice-architectures.com

Parcelle BB 69 = 3.784,00 m²
 PLUi Grand Paris Seine et Oise : Zone UEm
 CES <60% soit 2.270,40 m²
 CEV PT >15% soit 567,60 m²

**NOTA : Relevé topographique incertain.
 Relevé géomètre à prévoir pour confirmer les niveaux d'hypothèses du projet.**



Magasin :
Aldi LIMAY
 30 rue Lafarge, rue du Gnl de Gaulle
 78520 LIMAY

CENTRALE : **IMMALDI ET CIE SAS**
 527, rue Clément Ader
 Parc d'activité de la Goële
 77230 DAMMARTIN EN GOELE

DESIGNATION :
**Plan de masse
 Etat projeté**

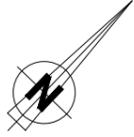
PHASE : APS INDICE : Ind.1 PLAN N° : 04

DATE : 26/05/2023 ECHELLE : 1/500e

INTERSTICE
 Architectures d.p.l.o

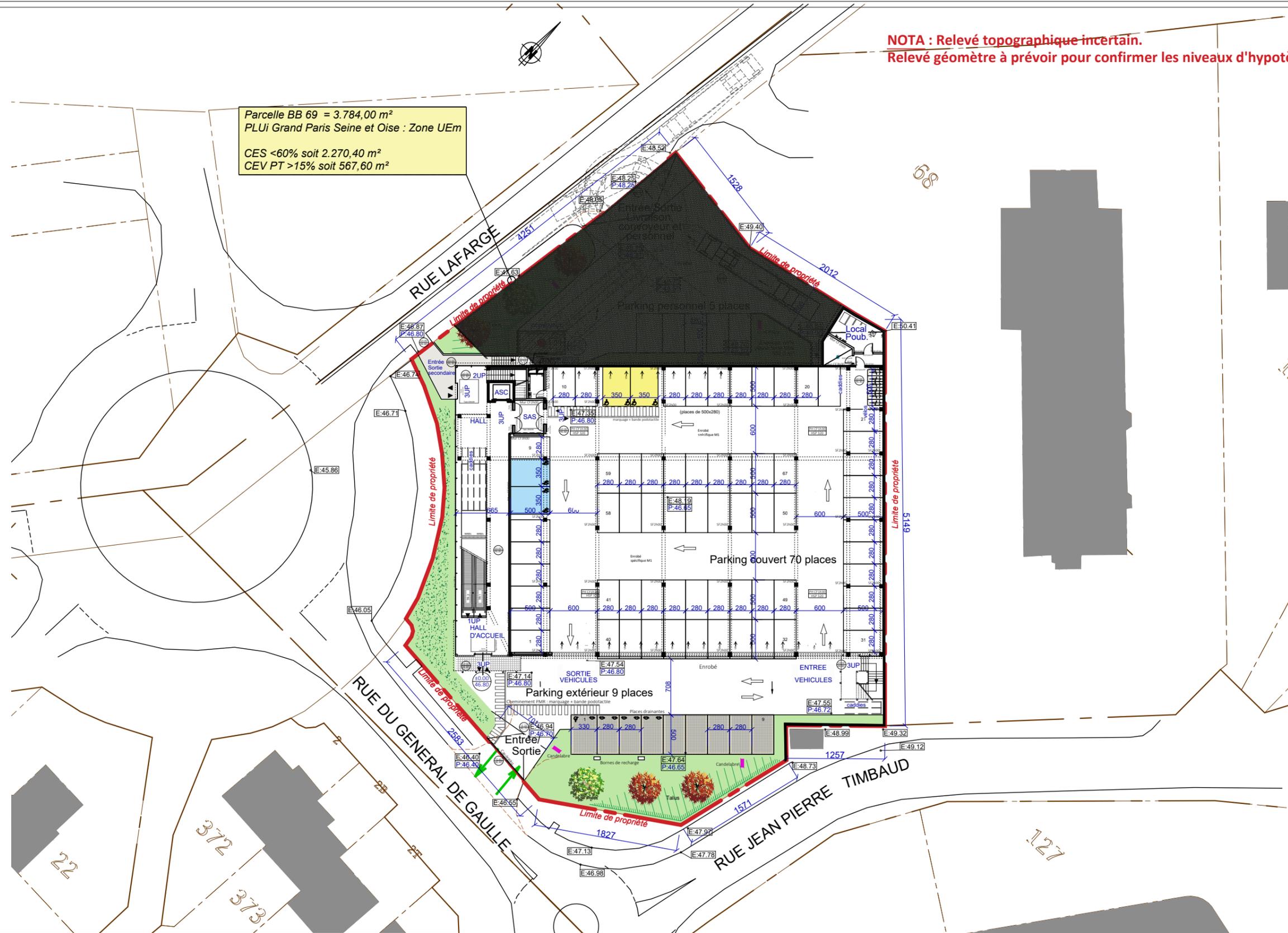
INTERSTICE Architectures
 2/4 Bd des Iles
 92130 ISSY LES MOULINEAUX
 Mail : pbihet@interstice-architectures.com

Type de Surface	Désignation	nombre ou m ²	Type de Surface	m ²	Eléments relatifs aux règlements d'urbanisme	PLU	Projet	Eléments relatifs aux règlements d'urbanisme	PLU	Projet
1. Nombre de places de parking	70 + 9 (+5 pour le personnel) dont nombre de places PMR (330x500) 2+1 dont nombre de places famille (330x500) 2 dont nombre de places véhicule électrique (280x500) 3+1 dont nombre de places standards extérieures (280x500) 5 dont nombre de places standards intérieures (260x500) 66 Places standards extérieures pour le personnel (280x500) 5		6. Surface des espaces verts pleine terre	585.10 (15.5%)	1. Espaces plantés : - % d'espaces verts - nombre d'arbres	15% 1/4places	15.5% 6	6. Clôtures	-	
2. Surface du parking couvert	1654.80		7. Surface des VRD	1132.30	2. Implantation des constructions : - par rapport aux voies - par rapport aux limites séparatives	L ou R L ou R	Retrait Limite	9. Parement des façades	-	
3. Surface du parking non couvert	Aire de circulation des PL incluse 1106.40		8. Surface Photovoltaïque	-	3. Places de stationnement : - voiture - vélo (le cas échéant)			10. Hauteur maximale des constructions	15m	
4. Surface de l'aire de circulation du camion (uniquement pour les projets dans la région administrative de l'île de France)	497.60		9. Emprise au sol	2093.90 (55.5%)	3.1 Limitations : - loi Alur - loi SRU - autres	- - -		11. Matériaux pour la toiture	-	
5. Surface terrain	3784.00 Parcelle BB n° 69		SURFACE DE VENTE REGLEMENTAIRE	996.50	4. CES : % du terrain	60%	55.5%	12. Hauteur, nombre et emplacement de mâts dits drapeaux	-	
			SURFACE DE PLANCHER (article R*112-2 du Code de l'urbanisme)	2081.15	5. Toiture : pente	-		13. Zone PPRI	bleue	
			SURFACE DE VENTE MUR A MUR	SO				14. Zone PLU	UEm	
								Possibilité de tourner à gauche (axe principal)	Oui	Non
								En entrée	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
								En sortie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



NOTA : Relevé topographique incertain.
Relevé géomètre à prévoir pour confirmer les niveaux d'hypotèses du projet.

Parcelle BB 69 = 3.784,00 m²
PLUi Grand Paris Seine et Oise : Zone UEm
CES <60% soit 2.270,40 m²
CEV PT >15% soit 567,60 m²



Magasin :
Aldi LIMAY
30 rue Lafarge, rue du Gnrl de Gaulle
78520 LIMAY

CENTRALE : **IMMALDI ET CIE SAS**
527, rue Clément Ader
Parc d'activité de la Goële
77230 DAMMARTIN EN GOELE

DESIGNATION :
Plan aménagement RDC
Etat projeté

PHASE : APS INDICE : Ind.1 PLAN N° : 05

DATE : 26/05/2023 ECHELLE : 1/500e

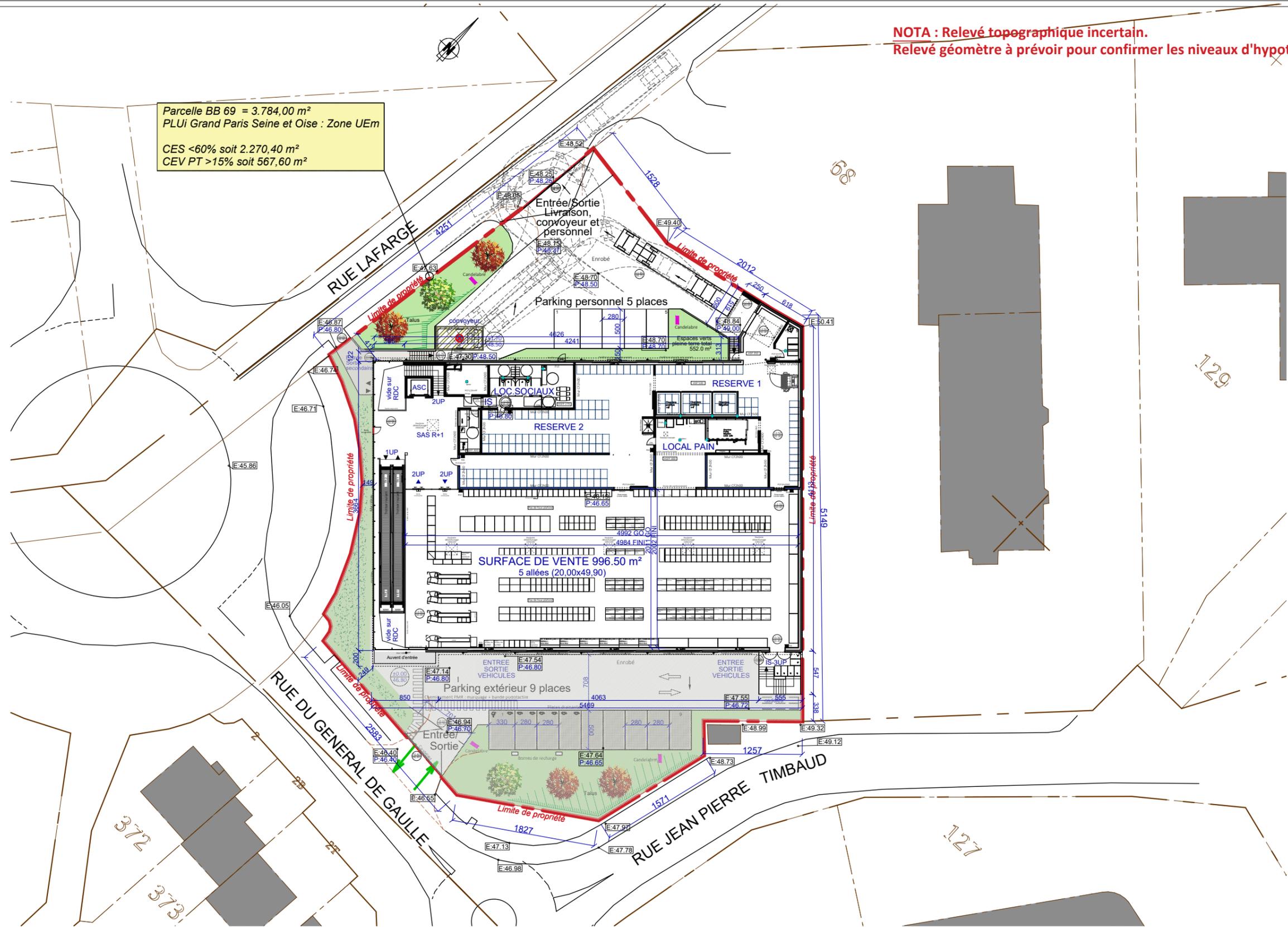
INTERSTICE
architectes d'p.l.g.

INTERSTICE Architectures
2/4 Bd des Iles
92130 ISSY LES MOULINEAUX
Mail : pbihet@interstice-architectures.com

NOTA : Relevé topographique incertain.
Relevé géomètre à prévoir pour confirmer les niveaux d'hypotèses du projet.



Parcelle BB 69 = 3.784,00 m²
PLUi Grand Paris Seine et Oise : Zone UEm
CES <60% soit 2.270,40 m²
CEV PT >15% soit 567,60 m²



Magasin :
Aldi LIMAY
30 rue Lafarge, rue du Gnl de Gaulle
78520 LIMAY

CENTRALE : **IMMALDI ET CIE SAS**
527, rue Clément Ader
Parc d'activité de la Goële
77230 DAMMARTIN EN GOELE

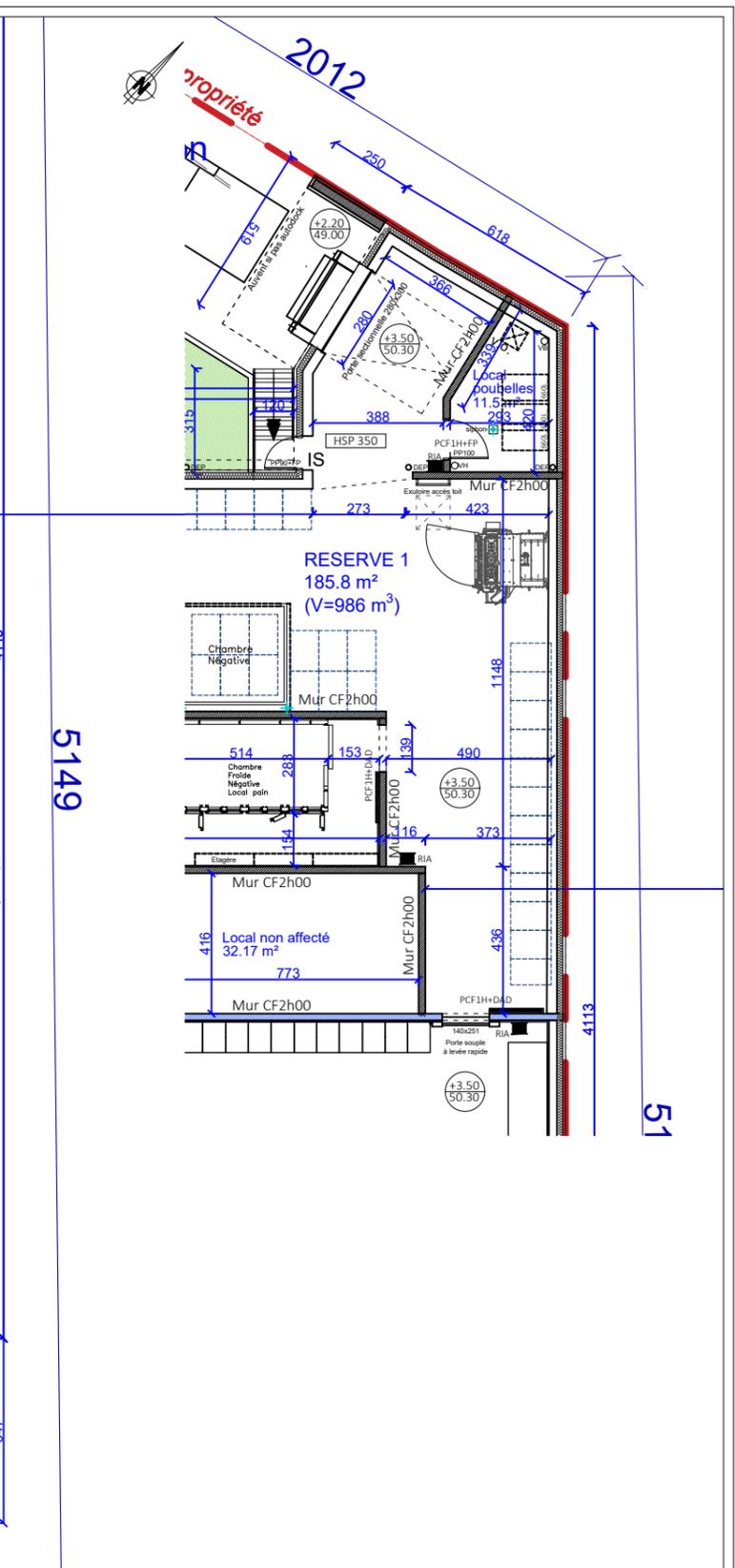
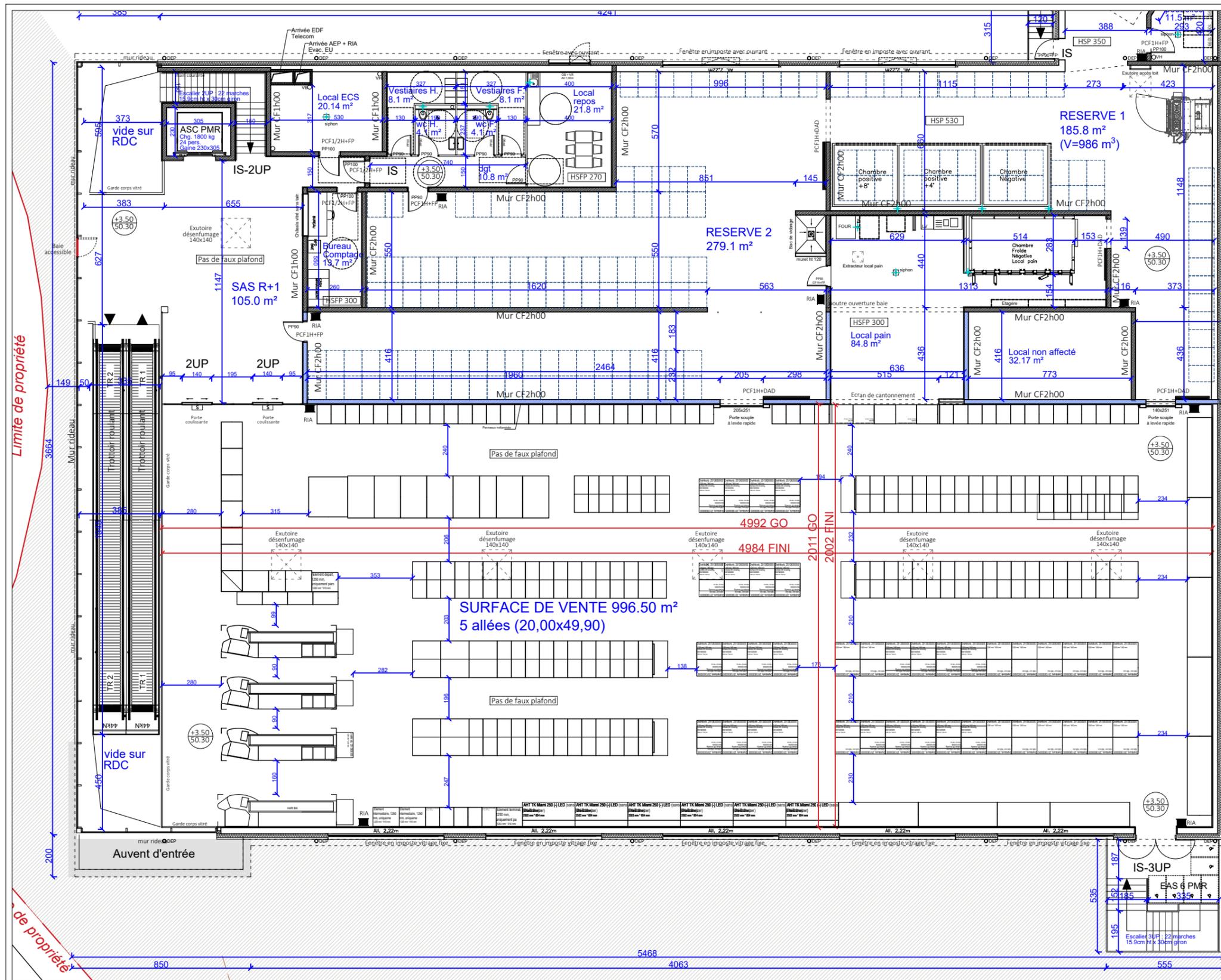
DESIGNATION :
Plan aménagement R+1
Etat projeté

PHASE : APS INDICE : Ind.1 PLAN N° : 06

DATE : 26/05/2023 ECHELLE : 1/500e

INTERSTICE
Architectures d'Intérieur

INTERSTICE Architectures
2/4 Bd des Iles
92130 ISSY LES MOULINEAUX
Mail : pbihet@interstice-architectures.com



Magasin : **Aldi LIMAY**
30 rue Lafarge, rue du Gnl de Gaulle
78520 LIMAY

CENTRALE : **IMMALDI ET CIE SAS**
527, rue Clément Ader
Parc d'activité de la Goële
77230 DAMMARTIN EN GOËLE

DESIGNATION : **Plan aménagement R+1**
Etat projeté _ SV 996 m²

PHASE : **APS** INDICE : **Ind.1** PLAN N° : **08-1**

DATE : **26/05/2023** ECHELLE : **1/200e**

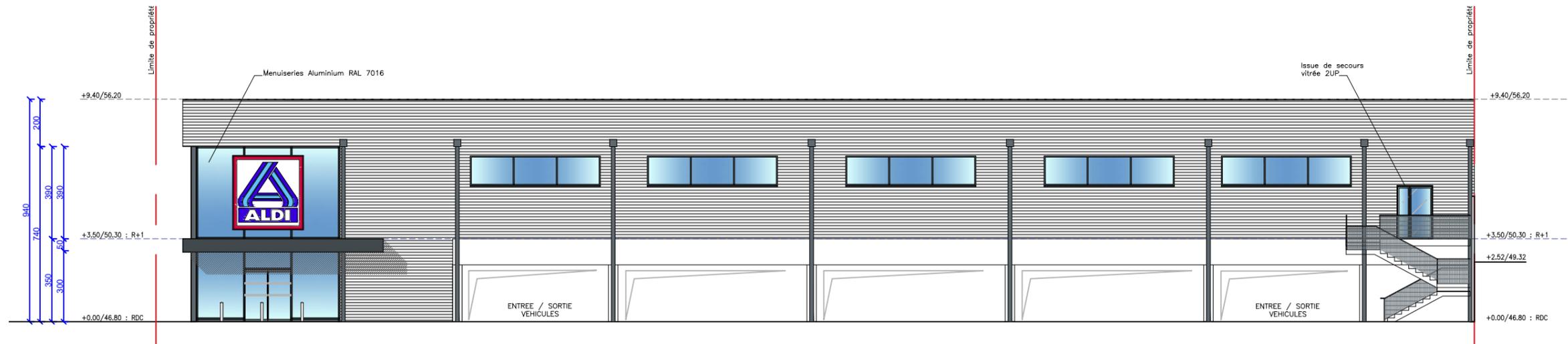
INTERSTICE

INTERSTICE Architectures
2/4 Bd des Iles
92130 ISSY LES MOULINEAUX
Mail : pbihet@interstice-architectures.com

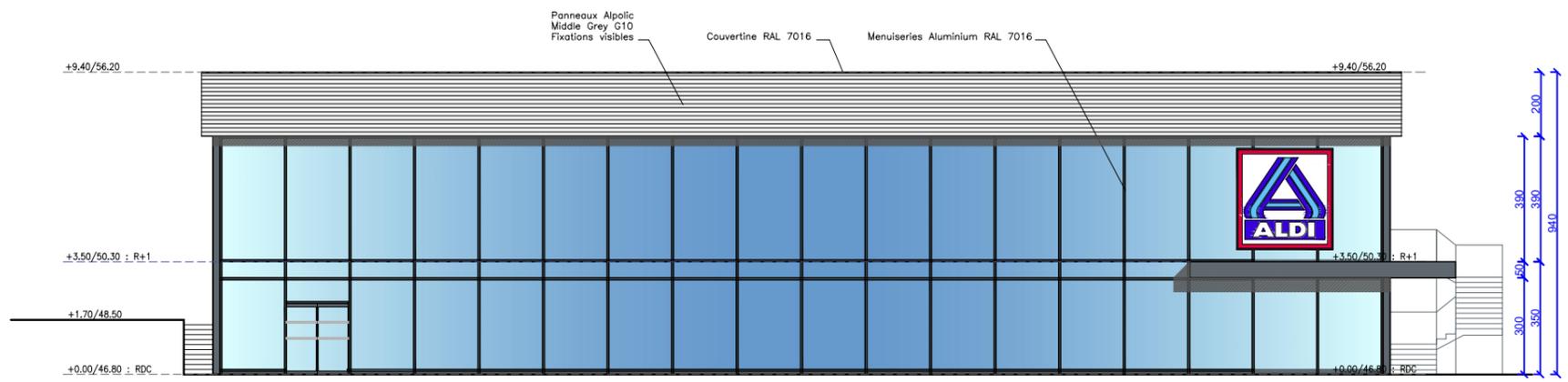
Type de surface	Niveau	Désignation	surface m²
1. Surface de vente	R+1	Surf de vente réglementaire	996,5
	RDC	Sas entrée/sortie	97,2
	RDC	Hall entrée/sortie	182,1
	RDC	sas	10,8
2. Surface annexes	R+1	Local pain	96,3
		Bureau	13,7
		Dégagement	10,8
		wc H	4,1
		wc F	4,1
		Vest H	8,1
		Vest F	8,1
		Local repos	21,8
		Local EAS	6,1
		Local technique ECS	11,4

Type de surface	Niveau	Désignation	surface m²
3. Surface réserve	R+1	Local technique TGBT	13
		local technique 2	10,9
		Dgt	5,3
		Local poubelle receptacle VO	20,6
3. Surface réserve	R+1	Réserve 1	210,6
		Réserve 2	173,4
		Réserve 3	103,5
		Local poubelle	12,7

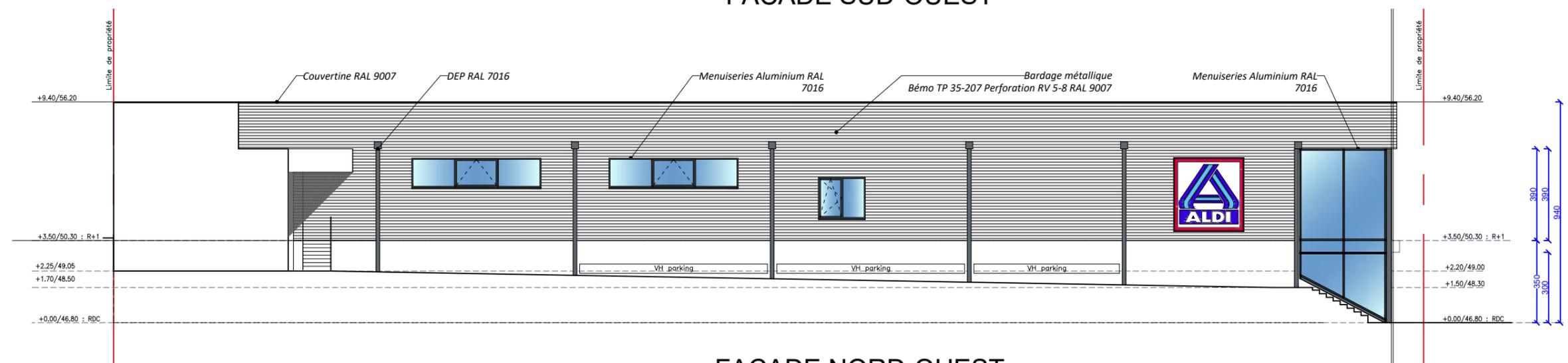
Type de surface	Niveau	Désignation	surface m²
5. Surfaces sous louées	RDC	242,7	2021,1
	R+1	1778,4	
6. Surfaces des locaux vacants			
Surf totale du magasin (surface utile)			
RDC 242,7			
R+1 1778,4			
2021,1			
Surface de plancher			
RDC 251,9			
R+1 1829,25			
2081,15			
Surface de vente mur à mur			
0			
6. Linéaire de vente			
7. Longueur (surface de vente)			
49,90 fini			
8. Largeur (surface de vente)			
20,00 fini			



FACADE SUD-EST



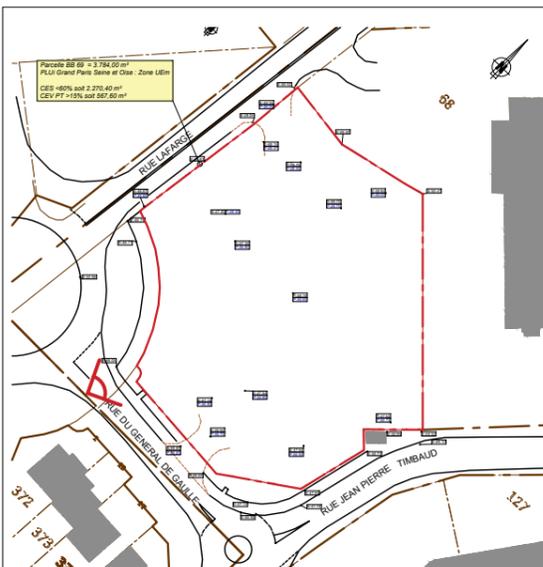
FACADE SUD-OUEST



FACADE NORD-OUEST



Magasin : Aldi LIMAY 30 rue Lafarge, rue du Gnl de Gaulle 78520 LIMAY	PHASE : APS INDICE : Ind.1 PLAN N° : 09
	DATE : 26/05/2023 ECHELLE : 1/200e
	CENTRALE : IMMALDI ET CIE SAS 527, rue Clément Ader Parc d'activité de la Goële 77230 DAMMARTIN EN GOELE
DESIGNATION : Elévations Etat projeté	INTERSTICE ARCHITECTURES d'ÉTUDES INTERSTICE Architectures 2/4 Bd des Iles 92130 ISSY LES MOULINEAUX Mail : pbihet@interstice-architectures.com



Plan de repérage



Insertion du projet



Etat existant



Magasin :
Aldi LIMAY
 30 rue Lafarge, rue du Gnl de Gaulle
 78520 LIMAY

CENTRALE : **IMMALDI ET CIE SAS**
 527, rue Clément Ader
 Parc d'activité de la Goële
 77230 DAMMARTIN EN GOËLE

DESIGNATION :
 Insertion projetée

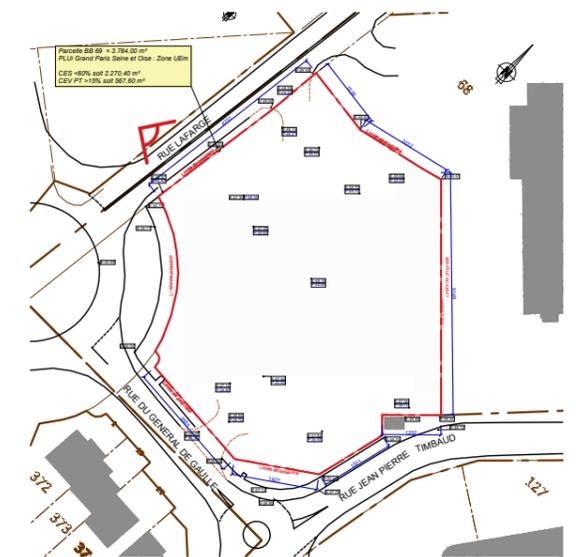
PHASE : APS	INDICE : Ind.1	PLAN N° : 10
DATE : 26/05/2023	ECHELLE : -	

INTERSTICE
 architectes d.p.l.g.

INTERSTICE Architectures
 2/4 Bd des Iles
 92130 ISSY LES MOULINEAUX
 Mail : pbihet@interstice-architectures.com



Vue depuis la rue Lafarge - Etat projeté



Plan de repérage



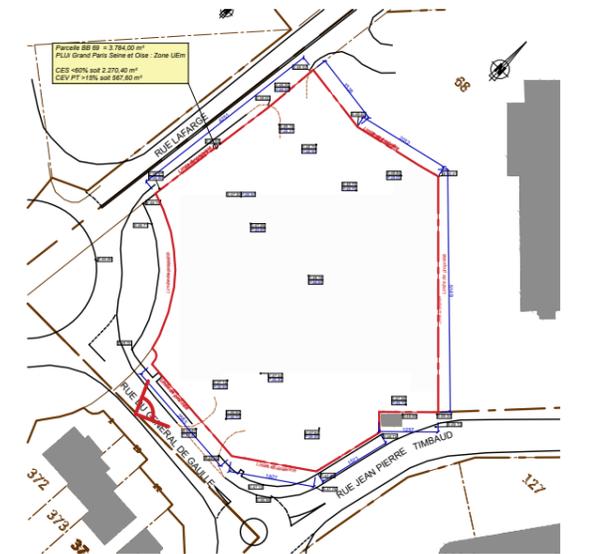
<p>Magasin : Aldi LIMAY 30 rue Lafarge, rue du Gnl de Gaulle 78520 LIMAY</p> <p>CENTRALE : IMMALDI ET CIE SAS 527, rue Clément Ader Parc d'activité de la Goële 77230 DAMMARTIN EN GOËLE</p> <p>DESIGNATION : Vue maquette</p>	<p>PHASE : APS</p>	<p>INDICE : Ind.1</p>	<p>PLAN N° : 11-1</p>
	<p>DATE : 26/05/2023</p>	<p>ECHELLE : -</p>	
	<p>INTERSTICE architectures d p t g</p> <p>INTERSTICE Architectures 2/4 Bd des Iles 92130 ISSY LES MOULINEAUX Mail : pbihet@interstice-architectures.com</p>		



Vue plongeante

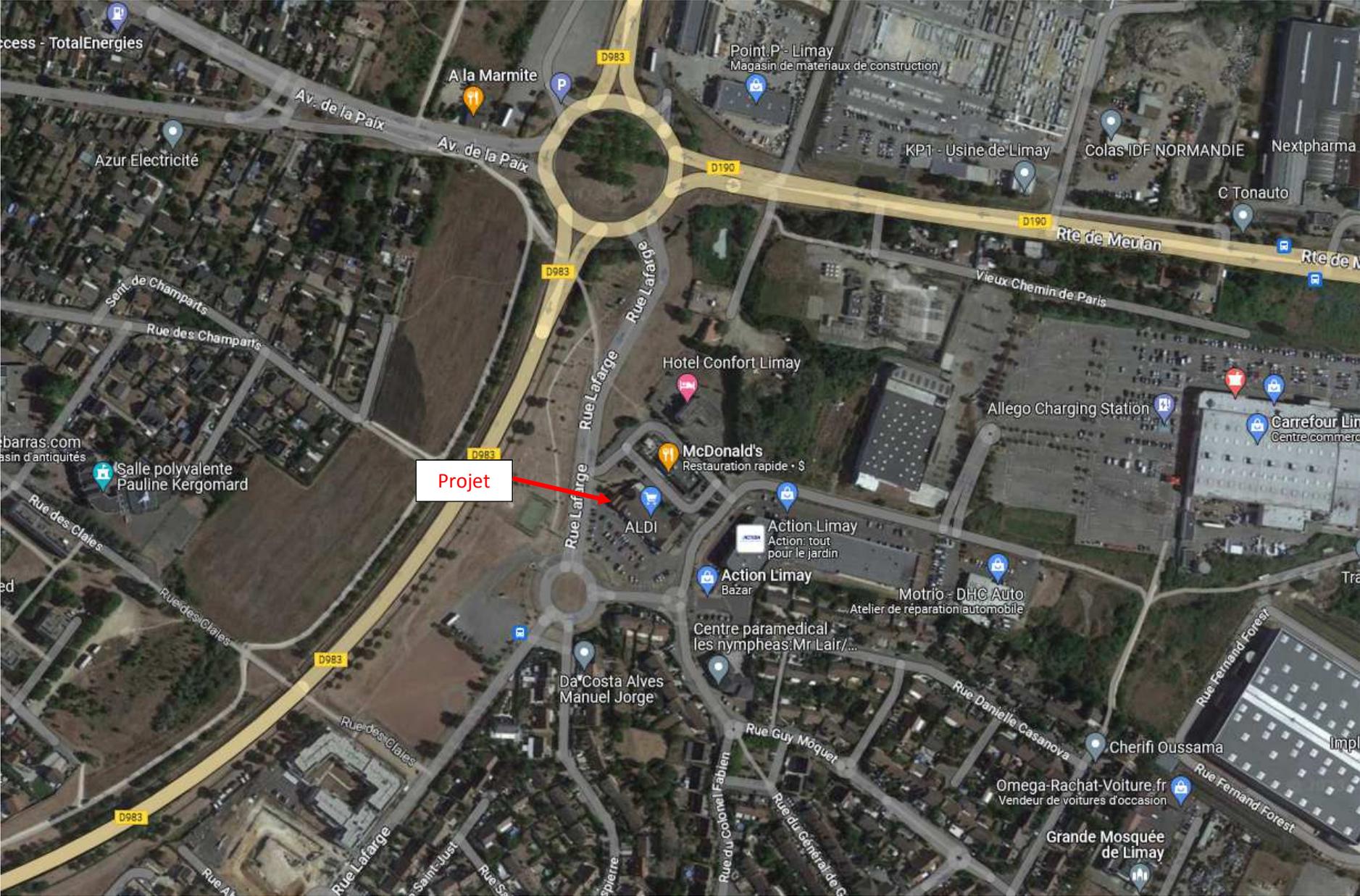


<p>Magasin : Aldi LIMAY 30 rue Lafarge, rue du Gnl de Gaulle 78520 LIMAY</p> <p>CENTRALE : IMMALDI ET CIE SAS 527, rue Clément Ader Parc d'activité de la Goële 77230 DAMMARTIN EN GOËLE</p> <p>DESIGNATION : Vue maquette</p>	<p>PHASE : APS INDICE : Ind.1 PLAN N° : 11-2</p>
	<p>DATE : 26/05/2023 ECHELLE : -</p>
	<p>INTERSTICE architectures d p l g</p> <p>INTERSTICE Architectures 2/4 Bd des Iles 92130 ISSY LES MOULINEAUX Mail : pbihet@interstice-architectures.com</p>

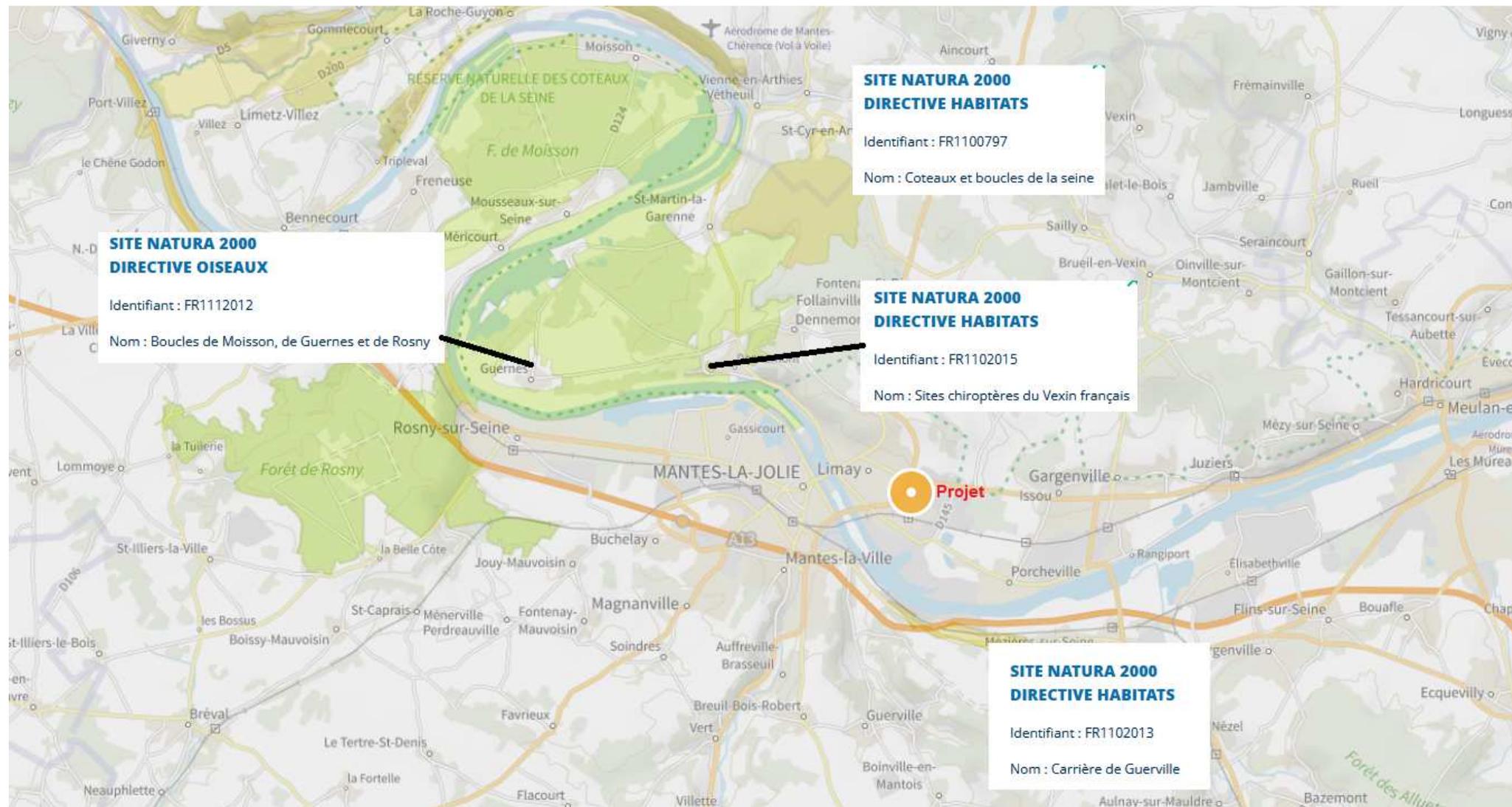


Plan de repérage

PLAN DES ABORDS



PLAN SITES NATURA 2000





Diagnostics amiante

RAPPORT DE MISSION DE REPÉRAGE DES MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT DEMOLITION

Textes réglementaires :

La mission est effectuée en application de l'article L4531-1 du code du travail conjointement aux arrêtés du 21 décembre 2012 et du 26 juin 2013 et conformément aux articles R4412- 61 à R4412-65, R4412-97 du Code du Travail et L541-1 à L541-8 du Code de l'Environnement.

Norme(s) utilisé(e) :

Norme NF X 46-020 d'Août 2017 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis

Adresse :

ALDI
30 rue Lafarge
78520 LIMAY

Commanditaire	Société de contrôle
IMMALDI ET CIE SAS 527 RUE CLEMENT ADER 77230 DAMMARTIN EN GEOLE	SOCOPREV ZI de l'Anneau Technique 14470 COURSEULLES SUR MER ☎ 06 07 23 11 74
Représentant	Représentant
Christophe Bigeon	Michel LESOUEF

Référence dossier : ALDI LIMAY

Opérateur de repérage amiante et Signataire : FRANCISCO JIMENEZ /Michel LESOUEF

Date de visite 20/04/2023

Laboratoire d'analyses agréé : AREIA Environnement - Rte du Neubourg, ZA la Baudrière, 27520 Bourgtheroulde-Infreville



CONCLUSION DU RAPPORT

Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport,

IL N'A PAS ETE REPÉRÉ DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

Le rapport du repérage des matériaux et produits de la liste C contenant de l'amiante prévu à l'article R. 1334-22 est communiqué à toute personne physique ou morale appelée à organiser ou effectuer des travaux de démolition dans l'immeuble. L'accès en toiture n'étant pas possible, un complément de repérage devra être effectué

1 - CONDITIONS DE RÉALISATION DU REPÉRAGE

Objet de la mission :

La présente mission consiste à établir le constat de repérage des matériaux et produits de la liste C du tableau A de l'annexe A de la norme NF X 46-20 contenant de l'amiante avant travaux de démolition d'un local commercial en référence à l'article R. 1334-22 du Code de la Santé Publique relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis.

- Rechercher la présence des matériaux et produits de la liste C du tableau A de l'annexe A de la norme NF X 46-20.
- Rechercher la présence de tout autre matériau et produit réputé contenir de l'amiante dont la personne qui effectue le repérage aurait connaissance.
- Identifier et localiser les matériaux et produits qui contiennent de l'amiante.
- Lorsque la recherche révèle la présence de matériaux ou produits du tableau A de l'annexe A de la norme NF X 46-20 ou de tout autre matériau et produit réputé contenir de l'amiante et si un doute persiste sur la présence d'amiante dans ces matériaux ou produits, un ou plusieurs prélèvements de matériaux ou produits sont effectués par la personne réalisant la recherche. Ces prélèvements font l'objet d'analyses selon les modalités définies à l'article R. 1334-22 du CSP.

Textes réglementaires :

La mission est effectuée en application de l'article L4531-1 du code du travail conjointement aux arrêtés du 21 décembre 2012 et du 26 juin 2013 et conformément aux articles R4412- 61 à R4412-65, R4412-97 du Code du Travail et L541-1 à L541-8 du Code de l'Environnement.

Méthodologie :

D'après la norme NF X 46-020 : « Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis » et son guide d'application GA X 46-034.

Visite préalable et définition de la mission

Examen du DTA : NON

Repérage visuel et avec sondages pour analyse en laboratoire agréé COFRAC suivant tableau A.1 de la norme.

Elaboration et diffusion du rapport

Diffusion :

Le présent rapport de repérage comporte 24 pages et ne peut être reproduit que dans sa totalité, annexes incluses.

Remarque importante :

Certains matériaux pouvant contenir de l'amiante peuvent avoir été encapsulés, cachés ou recouverts par des gaines, cloisons ou autres revêtements.

Obligation est faite au donneur d'ordre

- ✓ de fournir les moyens nécessaires à mettre en œuvre pour accéder à certains matériaux et définir les conditions d'utilisations (Echafaudage, nacelle...)
- ✓ de faire procéder aux démontages nécessaires pour vérifier toutes zones de la construction
- ✓ de déterminer avec l'opérateur les sondages destructifs ou les démontages particuliers pour permettre d'accéder aux matériaux susceptibles de contenir de l'amiante.

En l'absence de ces obligations, l'opérateur ne saurait être responsable d'une éventuelle découverte de matériaux pouvant contenir de l'amiante lors des travaux ultérieurs

En cas de découverte de ces matériaux, une analyse devra être effectuée et si, il y a dépôt, un avenant au plan de retrait devra être établi

2 - PÉRIMÈTRE DU REPÉRAGE

Nature des travaux : TRAVAUX DE DEMOLITION D'UN LOCAL COMMERCIAL

Locaux visités :

Désignation du bâtiment	Niveau	Pièce
LOCAL COMMERCIAL	TOUS	TOUTES

Locaux et zones non visités :

Local / partie de l'immeuble	Motifs
Repérage complémentaire prévu le : Sans objet	

Identification des prélèvements : PRELEVEMENTS

Prélèvements effectués : oui - non

Si oui n° : 1-2-3-4-5-6-7-8-9

Date des prélèvements : 20/04/2023

Emplacements des prélèvements et éléments d'identification des matériaux / produits échantillonnés :

- N° 1 : FP - RESERVE
- N° 2 : FP - VENTE
- N° 3 : Colle carrelage – VENTE
- N° 4 : Enrobé - PARKING
- N° 5 : Enduit – FACADE
- N° 6 : Joints de briques– FACADE
- N° 7 : Béton cellulaire– FACADE
- N° 8 : Colle faïence – SANITAIRES
- N° 9 : Colle plinthe - SOCIAUX

Identification des prélèvements sur le croquis : P1-P2-P3-P4-P5-P6-P7-P8-P9

Programme de repérage :

Le programme de repérage est défini à minima par l'Annexe 13.9 du Code de la Santé Publique modifié (liste C) et se limite pour une mission normale à la recherche de matériaux et produits contenant de l'amiante dans les composants et parties de composants de la construction y figurant.

Liste C mentionnée à l'article R1334-22 du Code la Santé Publique	
Composant de la construction	Partie du composant à vérifier ou à sonder
1. Toiture et étanchéité	
Plaques ondulées. Ardoises. Éléments ponctuels. Revêtements bitumeux d'étanchéité. Accessoires de toitures.	Plaques en fibres-ciment. Ardoises composite, ardoises en fibres-ciment. Conduits de cheminée, conduits de ventilation... Bardeaux d'asphalte ou bitume (« shingle »), pare-vapeur, revêtements Rivets, faitages, closoirs...
2. Façades	
Panneaux-sandwiches. Bardages. Appuis de fenêtres.	Plaques, joints d'assemblage, tresses... Plaques et « bacs » en fibres-ciment, ardoises en fibres-ciment, isolants sous bardage. Éléments en fibres-ciment.
3. Parois verticales intérieures et enduits	
Murs et cloisons. Poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons légères ou préfabriquées. Gaines et coffres verticaux. Portes coupe-feu, portes pare-flammes.	Flocages, enduits projetés, revêtements durs (plaques planes en fibres-ciment), joints de dilatation. Flocages, enduits projetés, joints de dilatation, entourage de poteaux (carton, fibres-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), peintures intumescents, panneaux de cloisons, jonction entre panneaux préfabriqués et pieds / têtes de cloisons : tresse, carton, fibres-ciment. Flocage, enduits projetés ou lissés ou talochés ayant une fonction coupe-feu, panneaux. Panneaux et plaques.
4. Plafonds et faux-plafonds	
Plafonds. Poutres et charpentes (périphériques et intérieures). Interfaces entre structures. Gaines et coffres horizontaux. Faux-plafonds.	Flocages, enduits projetés, panneaux collés ou vissés, coffrages perdus (carton-amiante, fibres-ciment, composite). Flocages, enduits projetés, peintures intumescents. Rebouchage de trémies, jonctions avec la façade, calfeutremments, joints de dilatation. Flocages, enduits projetés, panneaux, jonction entre panneaux. Panneaux et plaques.
5. Revêtements de sol et de murs	
Revêtement de sol (L'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement). Revêtement de murs	Dalles plastiques, colles bitumineuses, les plastiques avec sous-couche, chape maigre, calfeutrement des passages de conduits, revêtement bitumineux des fondations. Sous-couches des tissus muraux, revêtements durs (plaques menuiserie, fibres ciment), colles des carrelages.
6. Conduits, canalisations et équipements	
Conduits de fluides (air, eaux, autres fluides). Conduits de vapeur, fumée, échappement. Clapets/ volets coupe-feu. Vide-ordures.	Calorifugeage, enveloppe de calorifuge, conduits en fibres-ciment. Conduit en fibres-ciment, joints entre éléments, mastics, tresses, manchons. Clapet, volet, rebouchage. Conduit en fibres-ciment.
7. Ascenseurs et monte-charge	
Portes palières. Trémie, machinerie.	Portes et cloisons palières. Flocage, bourre, mur/ plancher, joint mousse.
8. Équipements divers	
Chaudières, tuyauteries, étuves, groupes électrogènes, convecteurs et radiateurs aérothermes...	Bourres, tresses, joints, calorifugeages, peinture anti-condensation, plaques isolantes (internes et externes), tissu amiante.
9. Installations industrielles	
Fours, étuves, tuyauteries...	Bourre, tresses, joints, calorifugeages, peinture anti-condensation, plaques isolantes, tissu amiante, freins et embrayages.
10. Coffrages perdus	
Coffrages et fonds de coffrages perdus.	Éléments en fibres-ciment.

3 - OBLIGATIONS

Rappels de la Norme NF X 46-020 d'août 2017

Le donneur d'ordre est tenu :

- ✓ Contractuellement, de fournir les moyens nécessaires à mettre en œuvre pour accéder à certains matériaux (escabeau, échelle, échafaudage, plate-forme élévatrice de personnes, etc...) et de définir les conditions d'utilisation.
- ✓ De procéder aux démontages demandés par l'opérateur de repérage.
- ✓ D'indiquer avec précision, dans le cadre d'un repérage réalisé avant travaux, les zones dans lesquelles seront réalisées ces derniers, leur nature, et, si elles sont connues, les techniques génératrices de nuisances (vibrations, etc...) qui seront utilisées.
- ✓ De fournir les documents (plans, croquis, repérages antérieurs...) utiles au repérage.

Obligations de l'opérateur de repérage :

- ✓ Analyser les documents fournis par le donneur d'ordre afin de définir son intervention.
- ✓ Examiner les rapports de mission de repérage existants et déterminer les actions nécessaires : recherche complémentaire, réalisation des documents marquants, etc.
- ✓ Effectuer une reconnaissance préalable de l'immeuble bâti (différents locaux, volumes) afin de discerner les zones présentant des caractéristiques similaires, à partir des documents existants communiqués par le donneur d'ordre avant l'intervention.
- ✓ Organiser un cheminement logique permettant la visite systématique des zones affectées directement ou indirectement par ces travaux.
- ✓ Vérifier que les moyens prévus permettent l'accès à tous les locaux et matériaux à repérer.

4 - DOCUMENTS ANTÉRIEURS

Documents	Disponible	Observations
Dossier Technique Amiante	NON	Sans objet
Rapport de repérage antérieur	NON	Sans objet
Plans du site	NON	Sans objet
Plan des locaux	NON	Sans objet

5 - MÉTHODOLOGIE DU DIAGNOSTIC

Méthodologie du diagnostic

Conformément à la réglementation, la première étape du diagnostic a porté sur les matériaux accessibles nécessitant des démontages ou des interventions n'entraînant pas de détériorations.

La seconde étape, elle, a consisté à effectuer des sondages destructifs.

Le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante a été effectué par ordre chronologiques dans chacune des zones concernées par les travaux. Il consiste à effectuer un contrôle visuel et destructif complété par des prélèvements sur les matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante listés dans le tableau joint en annexe 2 de l'arrêté du 2 janvier 2002. Cependant, ce tableau n'étant pas considéré par SOCOPREV comme une énumération exhaustive des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, les recherches ont été réalisées plus largement sur tous les matériaux rencontrés.

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. À ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination.

Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions L. 541-2 du Code de l'Environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du Code de l'Environnement.

Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc...) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a) Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret N° 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le Code de l'Environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses.

Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b) Apport en déchèterie

Environ 10% des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie.

À partir du 1^{er} janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c) Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants, ...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon, ...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées.

Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets.

Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d) Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- De la Préfecture ou de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie en Ile-de-France) ou de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ;
- Du Conseil Général (ou Conseil Régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux
- De la Mairie
- Ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org

e) Tracabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA N° 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du Ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).

Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets.

Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

TABLEAU DE REPERAGE DES COMPOSANTS A VERIFIER SUIVANT L'ANNEXE A DE LA NORME NF X46-020 D'AOUT 2017

LOCAL : ALDI – 30 RUE LAFARGE – 78350 LIMAY						Composants vérifiés												
Programme de repérage			Sondages			Résultat d'analyse (A)	Présence		Prélèvement			Résultat			Nature	Observation diverses/localisation		
Ouvrage ou composants de la construction	Parties des ouvrages ou de composants à inspecter ou à sonder	Matériau ou produit	ZPSO continue	ZPSO discontinue		OUI	NON	OUI	N° prélèvement	NON	N° de rapport	Positif	Négatif					
I	II	III	IV	V	VI													
1- Couvertures, toitures, terrasses et étanchéités																		
Plaques ondulées et planes	Plaques en fibres-ciment (y compris plaques « sous tuiles »)	p	1 sondage par tranche 500 m ² jusqu'à 1000 m ² par ZPSO	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO (2 sondages minimum)			✓											
	Plaques en matériaux bitumineux	P	1 sondage supplémentaire par tranche de 1000 m ² au-delà		A		✓											
	Revêtements anti-condensation sous bac acier	M			A (2)		✓											
Ardoises, bardeaux bitumineux	Ardoises composites hors fibro ciment	p	1 sondage par tranche de 100 m ² jusqu'à 300 m ² par ZPSO	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO (2 sondages minimum)	A		✓											
	Ardoises en fibro ciment	P	1 sondage supplémentaire par tranche de 300 m ² au-delà				✓											
	Bardeaux bitumineux (« shingles »)	P			A		✓											
Eléments associés à la toiture	Conduits de fumée, de cheminée, de ventilation	P	1 sondage par tranche de 5 éléments du même type par ZPSO	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO (2 sondages minimum)			✓											
	Conduits d'eaux pluviales	p						✓										
	Garnissage des joints de dilatation	M	1 sondage sur chaque élément par ZPSO		A		✓											
	Joints de dilatation	M		A (2)		✓												
	Couvre-joints	P				✓												
	Tresses d'étanchéité à l'air	P		1 sondage par tranche de 5 éléments du même type par ZPSO	A		✓											
	Eléments complémentaires de toiture (chéneaux, rives, closoirs, faitages, mitres, costières, etc.)	p					✓											
	Jonctions bitumeuses	M				A		✓										
	Eléments sous toiture	Solins en fibre ciment	P					✓										
Colle des solins en fibre ciment		M					✓											
Pare-vapeur, pare pluie		P	1 sondage par tranche de 100 m ² jusqu'à 300 m ² par ZPSO	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO (2 sondages minimum)			✓											
Isolants fibreux en sous toiture	P	1 sondage supplémentaire par tranche de 300 m ² au-delà				✓												
Flocages, enduits projetés	M		A			✓												
Etanchéité de toiture terrasse	Parties planes : revêtements bitumineux (bandes, lés...), écrans de semi-indépendante, pare vapeur	P	1 sondage par tranche de 100 m ² jusqu'à 300 m ² par ZPSO 1 sondage supplémentaire par tranche de 300 m ² au-delà	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO (2 sondages minimum)	A (2)		✓											
	Relevés : revêtements bitumineux (bandes, lés...)	P			A (2)		✓											
	Parties planes ou relevés : complexes asphaltés	M			A (2)		✓											
	Colles, produits d'accrochage	M			A (2)		✓											
Fenêtres de toit, lanterneaux, verrières	Mastics (vitriers, bitumineux...)	M	1 sondage par tranche de 5 éléments du même type par ZPSO	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO (2 sondages minimum)	A (2)		✓											
	Joints d'étanchéité entre menuiserie et ossature	M			A (2)		✓											
	Garnitures de friction sur fenêtres basculantes	P					✓											
2- Parois verticales extérieures et façades																		
Façades légères, murs rideaux, bardages, panneaux sandwich	Plaques, panneaux, bacs en fibres-ciment, éléments de remplissage	p	1 sondage par tranche de 100 m ² jusqu'à 300 m ² par ZPSO	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO (2 sondages minimum)			✓											
	Ardoises composites hors fibro ciment	P	1 sondage supplémentaire par tranche de 300 m ² au-delà		A		✓											
	Ardoises en fibro-ciment	P					✓											
	Joints d'assemblage ou d'étanchéité, mastics, tresses	M	1 sondage par tranche de 5 éléments du même type par ZPSO	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO (2 sondages minimum)	A		✓											
	Revêtements intérieurs anti-condensation (hors peintures)	p	1 sondage par tranche de 100 m ² jusqu'à 300 m ² par ZPSO	1 sondage supplémentaire par tranche de 300 m ² au-delà	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO (2 sondages minimum)	A		✓										
Peintures des bardages métalliques	M						✓											
Isolant et protection thermique ou acoustique sous bardage	Flocages, enduits projetés	M	1 sondage par tranche de 100 m ² jusqu'à 300 m ² par ZPSO	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO (2 sondages minimum)	A		✓											
	Carton-amiante	M	1 sondage supplémentaire par tranche de 300 m ² au-delà		A		✓											

LOCAL : ALDI – 30 RUE LAFARGE – 78350 LIMAY						Composants vérifiés									
Programme de repérage			Sondages			Résultat D'analyse (A)	Présence		Prélèvement			Résultat			Observation diverses/localisation
Ouvrage ou composants de la construction	Parties d'ouvrages ou de composants à inspecter ou à sonder	Matériau ou produit	ZPSO continue	ZPSO discontinue	OUI		Non	OUI	N° prélèvement	NON	N° de rapport	Positif	Négatif	Nature	
I	II	III	IV	V	VI										
Façades lourdes y compris poteaux	Enduits extérieurs (projetés, lissés ou talochés), crépis extérieurs	M	1 sondage par tranche de 100 m² jusqu'à 300 m² par ZPSO	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO (2 sondages minimum)	A (2)	✓	✓	P5		1082-2023-AM11- 4		✓		Enduit – FACADE	
	Revêtements plastiques épais (RPE)	M	1 sondage supplémentaire par tranche de 300 m² au-delà		A (2)	✓									
	Peintures sur béton	M			A (2)	✓									
	Enduits pelliculaires de lissage/débullage	M	1 sondage par tranche de 100 m² jusqu'à 300 m² par ZPSO 1 sondage supplémentaire par tranche de 300 m² au-delà	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO (2 sondages minimum)	A (2)	✓									
	Colles et joints (faïence, pâte de verre, carrelage), ragréages, primaires d'accrochage, imperméabilisants	M	1 sondage par tranche de 100 m² jusqu'à 300 m² par ZPSO	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO (2 sondages minimum)	A (2)	✓	✓	P6		1082-2023-AM11- 5		✓		Joints de briques FACADE	
	Eléments en maçonnerie silico-calcaire (1880-1940) briques blanches silico-calcaire- béton	P	1 sondage supplémentaire par tranche de 300 m² au-delà			✓	✓	P7		1082-2023-AM11- 6		✓		Béton cellulaire FACADE	
	Garnissage des joints de dilatation	M	1 sondage sur chaque élément par ZPSO	1 sondage sur chaque élément par partie de ZPSO	A	✓									
	Joints de dilatation	M			A (2)	✓									
	Couvre-joints	P				✓									
Appuis de fenêtres en fibres-ciment	P	1 sondage par tranche de 5 éléments du même type	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO (2 sondages minimum)		✓										
Menuiseries extérieures	Joints de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)	M	1 sondage par types et par façade	1 sondage par type et par façade	A (2)	✓									
	Joints d'étanchéité entre menuiserie et structure	P			A (2)	✓									
	Garnitures de friction sur fenêtres basculantes	P				✓									
	Plaques de fibres-ciment (allèges, coffres, etc)	P				✓									
	Peintures décoratives	M			A	✓									
Eléments associés aux façades	Conduits de fumées, de cheminée, de ventilation	P	1 sondage par tranche de 5 éléments du même type	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO (2 sondages minimum)		✓									
	Conduits d'eaux (pluviales et usées)	P				✓									
	Eléments ponctuels : chéneaux, rives, corniches	P				✓									
3- Parois verticales intérieures															
Murs et cloisons maçonnés	Flocages	M	1 sondage par tranche de 100 m² jusqu'à 300 m² par ZPSO	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO (2 sondages minimum)	A (2)	✓									
	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	M	1 sondage supplémentaire par tranche de 300 m² au-delà		A (2)	✓									
	Enduits de ragréage, débullage, lissage	M	1 sondage par tranche de 100 m² jusqu'à 300 m² par ZPSO 1 sondage supplémentaire par tranche de 300 m² au-delà Prêter attention aux jonctions et angles d'éléments constructifs (jonctions murs/plancher, arêtes...)	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO (2 sondages minimum) Prêter attention aux jonctions et angles d'éléments constructifs (jonctions murs/plancher, arêtes...)	A (2)	✓									
	Joints de dilatation, d'assemblage, joints coupe-feu	M	1 sondage par tranche de 5 éléments du même type par ZPSO	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO (2 sondages minimum)	A	✓									
	Fourreaux (carton, fibres-ciment...)	P				✓									
Poteaux	Flocages	M	1 sondage par tranche de 5 éléments du même type par ZPSO	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO (2 sondages minimum) Distinguer les poteaux périphériques et intérieurs	A (2)	✓									
	Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés	M			A (2)	✓									
Poteaux	Enduits à base de ciment, lissés ou talochés (ragréage, débullage, lissage)	M	1 sondage par tranche de 5 éléments du même type par ZPSO Distinguer les poteaux périphériques et intérieurs Prêter attention aux jonctions et angles d'éléments constructifs (jonctions, poteaux/poutres, arêtes...)	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO (2 sondages minimum) Distinguer les poteaux périphériques et intérieurs Prêter attention aux jonctions et angles d'éléments constructifs (jonctions, poteaux/poutres, arêtes...)	A (2)	✓									
	Joints de dilatation, d'assemblage avec poutraison	M			A	✓									
	Entourages de poteau (carton-amianté, fibres ciment, matériaux sandwich...) coffrages perdus	P	1 sondage par tranche de 5 éléments du même type par ZPSO Distinguer les poteaux périphériques et intérieurs	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO (2 sondages minimum) Distinguer les poteaux périphériques et intérieurs		✓									

LOCAL : ALDI – 30 RUE LAFARGE – 78350 LIMAY						Composants vérifiés										
Programme de repérage			Sondage		Résultat D'analyse (A)	Présence		Prélèvements			Résultat			Nature	Observation diverses/localisation	
Ouvrage ou composants de la construction	Parties des ouvrages ou de composants à inspecter ou à sonder	Matériau ou produit	ZPSO continue	ZPSO discontinue		OUI	NON	OUI	N° prélèvement	NON	N° de rapport	Positif	Négatif			
I	II	III	IV	V	VI											
Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	Panneaux de cloisons lisses ou moulurées, préfabriquées ou non	P	1 sondage par tranche de 100 m² jusqu'à 300 m² par ZPSO 1 sondage supplémentaire par tranche de 300 m² au-delà	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO (2 sondages minimum)		✓										
	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés lissés ou talochés	M			A (2)	✓										
	Flocages	M			A (2)	✓										
	Plots de colle fixant les cloisons au mur	M			A (2)	✓										
	Bandes calicot	M			A (2)	✓										
	Enduits de jointoiment des plaques de plâtre	M			A (2)	✓										
	Sous couches des tissus muraux	P				✓										
	Isolants intérieurs fibreux, bourre en vrac	M				✓										
	Jonctions entre panneaux préfabriqués et pieds/têtes de cloisons (notamment IGH et ERP) : tresse, carton, fibres-ciment	P	1 sondage par tranche de 5 éléments du même type par ZPSO	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO (2 sondages minimum)		✓										
Gainés et coffres verticaux	Flocages	M	1 sondage par tranche de 100 m² jusqu'à 300 m² par ZPSO	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO (2 sondages minimum)	A (2)	✓										
	Enduits à base de plâtre (projetés, lissés ou talochés)	M	1 sondage supplémentaire par tranche de 300 m² au-delà		A (2)	✓										
	Enduits à base de ciment, lissés ou talochés (ragréage, débouillage, lissage)	M	1 sondage par tranche de 100 m² jusqu'à 300 m² par ZPSO 1 sondage supplémentaire par tranche de 300 m² au-delà Prêter attention aux jonctions et angles d'éléments constructifs (jonctions parois/plancher arêtes...)	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO (2 sondages minimum) Prêter attention aux jonctions et angles d'éléments constructifs (jonctions parois/plancher arêtes...)	A (2)	✓										
	Bandes calicot	M	1 sondage par tranche de 100 m² jusqu'à 300 m² par ZPSO	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO (2 sondages minimum)	A (2)	✓										
	Enduits de jointoiment des plaques de plâtre cartonné	M	1 sondage supplémentaire par tranche de 300 m² au-delà		A (2)	✓										
	Panneaux (fibres-ciment...)	P					✓									
	Jonctions entre panneaux (tresses, étanchéité entre panneaux)	P	1 sondage par tranche de 5 éléments du même type par ZPSO	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO (2 sondages minimum)			✓									
Portes coupe-feu, pare flamme, isothermiques, frigorifiques	Joint des portes coupe-feu, phoniques ou pare flammes (sur battant et dormant y compris oculus, et sur serrurerie)	P	1 sondage par tranche de 5 éléments du même type par ZPSO	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO (2 sondages minimum)		✓										
	Panneaux, plaques en fibres-ciment des vantaux, bakélite	P				✓										
	Isolants intérieurs des portes	P				✓										
Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Sous couches des tissus muraux, moquettes murales ou les vinyles	P	1 sondage par tranche de 100 m² jusqu'à 300 m² par ZPSO 1 sondage supplémentaire par tranche de 300 m² au-delà	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO (2 sondages minimum)		✓										
	Panneaux décoratifs en fibre-ciment (lambris), revêtements durs en fibres-ciment	P				✓										
	Colles et joints de carrelage ou de faïence, ragréage, primaire d'accrochage	M			A (2)	✓		✓	P9	1082-2023-AM-11-08	✓				Colle plinthe SOCIAUX	
	Peintures décoratives (pailletées, gouttelettes...)	M			A (2)	✓		✓	P8	1082-2023-AM-11-07	✓				Colle faïence SANITAIRES	
	Revêtements bitumineux	M			A (2)	✓										
	Peintures intumescentes	M			A (2)	✓										
4- Plafonds et faux plafonds																
Plafonds	Flocages	M	1 sondage par tranche de 100 m² jusqu'à 300 m² par ZPSO	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO (2 sondages minimum)	A (2)	✓										
	Enduit à base de plâtre ou ciment projetés, lissés, ou talochés	M	1 sondage supplémentaire par tranche de 300 m² au-delà		A (2)	✓										
	Panneaux collés vissés ou cloués	P					✓									
	Coffrage perdu (carton-amiante, fibres-ciment, composite)	P	1 sondage par tranche de 5 éléments du même type		1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO (2 sondages minimum)		✓									
	Bandes calicot	P	1 sondage par tranche de 100 m² jusqu'à 300 m² par ZPSO		1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO (2 sondages minimum)	A (2)	✓									
	Enduits de jointoiment des plaques de plâtre	M	1 sondage supplémentaire par tranche de 300 m² au-delà			A (2)	✓									

LOCAL : ALDI – 30 RUE LAFARGE – 78350 LIMAY						Composants vérifiés										
Programme de repérage			Sondages			Présence		Prélèvement			Résultat					
Ouvrage ou composants de la construction	Parties des ouvrages ou de composants à inspecter ou à sonder	Matériau ou produit	ZPSO continue	ZPSO discontinue	Résultat d'analyse (A)	OUI	NON	OUI	N° Prélèvement	NON	N° de rapport	Positif	Négatif	Nature	Observation diverses/localisation	
I	II	III	IV	V	VI											
Plafonds	Sous couches des tissus muraux	P	1 sondage par tranche de 100 m² jusqu'à 300 m² par ZPSO 1 sondage supplémentaire par tranche de 300 m² au-delà	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO (2 sondages minimum)			✓									
	Peintures intumescentes	M				✓										
	Revêtements bitumineux	M				✓										
	Peintures décoratives (pailletées, gouttelettes...)	M				✓										
	Résines	M				✓										
	Colles de carrelage, ragréages, primaires d'accrochage et joints de carrelage	M				✓										
Poutres et charpentes	Flocage	M	1 sondage par tranche de 100 m² jusqu'à 300 m² par ZPSO 1 sondage supplémentaire par tranche de 300 m² au-delà	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO (2 sondages minimum)	A (2)		✓									
	Enduits à base de plâtre ou ciment (projetés, lissés ou talochés)	M			A (2)		✓									
	Entourages de poutres (carton-amiante, fibres-ciment, matériaux sandwich)	P				✓										
	Peintures intumescentes	M			A		✓									
	Revêtements bitumineux	M			A		✓									
	Peintures décoratives (pailletées, gouttelettes)	M			A		✓									
	Jonctions avec la façade, calfeutrements, joints (coupe-feu, de dilatation, de structure)	M	1 sondage par tranche de 5 éléments du même type	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO (2 sondages minimum)	A		✓									
Gaines et coffres horizontaux	Flocages	M	1 sondage par tranche de 100 m² jusqu'à 300 m² par ZPSO 1 sondage supplémentaire par tranche de 300 m² au-delà	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO (2 sondages minimum)	A (2)		✓									
	Enduits à base de plâtre ou ciment (projetés, lissés ou talochés)	M			A (2)		✓									
	Bandes calicot	P			A (2)		✓									
	Enduits de jointoiement des plaques de plâtre cartonné	M			A (2)		✓									
	Panneaux (fibres-ciment...)	P				✓										
	Jonctions entre panneaux (tresses, étanchéité entre panneaux)	M			1 sondage par tranche de 5 éléments du même type	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO (2 sondages minimum)	A		✓							
Faux plafonds	Panneaux et plaques	P	1 sondage par tranche de 100 m² jusqu'à 300 m² par ZPSO 1 sondage supplémentaire par tranche de 300 m² au-delà	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO (2 sondages minimum)		✓		✓	P1		1082-2023-AM11-01		✓		FP - RESERVE	
	Jonctions entre faux plafond et structure, joints entre panneaux	P			A		✓		✓	P2		1082-2023-AM11-02		✓		FP - VENTE
	Pare vapeur	P				✓										
	Isolants posés dans le plénum au-dessus du panneau de faux plafond	P				✓										
		Ecrans de cantonnement et leurs joints (dans le plénum entre le faux plafond et le plancher supérieur)	P	1 sondage par tranche de 5 éléments du même type	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO (2 sondages minimum)			✓								
Suspentes et contrevents	Flocages	M	1 sondage par tranche de 100 m² jusqu'à 300 m² par ZPSO 1 sondage supplémentaire par tranche de 300 m² au-delà	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO (2 sondages minimum)	A (2)		✓									
	Protection en plâtre	M			A		✓									
	Peintures intumescentes	M			A		✓									
5- Planchers et plancher technique																
Revêtements de sols	Dalle de sol	P	1 sondage par tranche de 100 m² jusqu'à 300 m² de ZPSO 1 sondage supplémentaire par tranche de 300 m² au-delà	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO	A		✓									
	Nez de marche	P	Sans objet	1 sondage toutes les 5 volées			✓									
	Dalles moquettes avec entre couche noire	P	1 sondage par tranche de 100 m² jusqu'à 300 m² de ZPSO 1 sondage supplémentaire par tranche de 300 m² au-delà	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO	A (2)		✓									
	Sous-couches (carton, feutre, ...) des revêtements souples	M	1 sondage par tranche de 100 m² jusqu'à 300 m² de ZPSO 1 sondage supplémentaire par tranche de 300 m² au-delà	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO	A (2)		✓									
	Colles bitumineuses	M					✓									
	Colles non bitumineuses	M					✓									
	Moquette	M	1 sondage par tranche de 100 m² jusqu'à 300 m² de ZPSO 1 sondage supplémentaire par tranche de 300 m² au-delà	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO	A (2)		✓									
	Sols coulés à base ciment (terrazolith, etc.)	P					✓									
	Peintures de sol	M					✓									
		Colle et joints de carrelage, ragréages, primaires d'accrochage	M	1 sondage par tranche de 100 m² jusqu'à 300 m² de ZPSO 1 sondage supplémentaire par tranche de 300 m² au-delà	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO	A (2)	✓		✓	P3		1082-2023-AM11-03		✓		Colle carrelage - VENTE

LOCAL : ALDI – 30 RUE LAFARGE – 78350 LIMAY						Composants vérifiés										
Programme de repérage			Sondages													
Ouvrage ou composants de la construction	Parties des ouvrages ou de composants à inspecter ou à sonder	Matériau ou produit	ZPSO continue	ZPSO discontinue	Résultat d'analyse (A)	Présence		Prélèvement			Résultat					
I	II	III	IV	V	VI	OUI	Non	OUI	N° prélèvement	NON	N° de rapport	Positif	Négatif	Nature	Observation diverses/localisation	
	Revêtements de sols sportifs	P	1 sondage par tranche de 100 m ² jusqu'à 300 m ² de ZPSO 1 sondage supplémentaire par tranche de 300 m ² au-delà	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO	A (2)		✓									
	Joints de dilatation et d'assemblage	P		1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO	A (2)		✓									
	Joints de cantonnement sur faux planchers	P	1 sondage par tranche de 100 m ² jusqu'à 300 m ² de ZPSO 1 sondage supplémentaire par tranche de 300 m ² au-delà	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO	A (2)		✓									
	Enduit de cuvelage	M	1 sondage par tranche de 100 m ² jusqu'à 300 m ² de ZPSO 1 sondage supplémentaire par tranche de 300 m ² au-delà	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO	A (2)		✓									
	Rebouchage autour de conduits (principalement IGH et ERP), fourreaux en carton ou fibres-ciment	M		1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO												
6- Conduits et accessoires intérieurs																
Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluide)	Calorifuges (tresses, coquilles, matelas...)	M	1 sondage tous les 5ml pour chaque circuit, chaque diamètre par ZPSO Tenir compte des branchements, piquages, changements de direction	Au moins 1 sondage tous les 50 ml pour chaque circuit, chaque diamètre et chaque partie de ZPSO Tenir compte des branchements, piquages changements de direction			✓									
	Matelas	P	1 sondage par tranche de 5 éléments du même type	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO			✓									
	Enveloppes (bandes tissées enduites ou non) colle de calorifugeage	M	1 sondage tous les 50ml pour chaque circuit, chaque diamètre par ZPSO Tenir compte des branchements, piquages, changement de direction	Au moins 1 sondage tous les 50 ml pour chaque circuit, chaque diamètre et chaque partie de ZPSO Tenir compte des branchements, piquages changements de direction			✓									
	Joints entre éléments, joints plats prédécoupés pour brides	M	1 sondage à chaque circuit	Au moins 1 sondage à chaque circuit			✓									
	Rubans adhésifs	P					✓									
	Mastics	M					A		✓							
	Conduits en fibres-ciment, manchons	P	1 sondage à chaque circuit, chaque diamètre	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO			✓									
	Conduits en fibres-bitumes (conduits de drainage)	P					A		✓							
Tresses dans câbles électriques d'alimentation, (notamment de secours, souvent orange) résistants au feu	P	1 sondage sur chaque type de câble	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO	A		✓										
Clapets / volets coupe-feu	Clapets (tunnels, lames, joints)	P	1 sondage sur chaque type de clapet ou volet	1 sondage sur chaque type de clapet ou volet			✓									
	Volets coupe-feu y compris ossature	P					✓									
	Rebouchages et calfeutrements de clapets et volets coupe-feu	M	Au moins 1 sondage à chaque circuit, chaque diamètre	Au moins 1 sondage à chaque circuit, chaque diamètre et chaque partie de ZPSO			✓									
Vide-ordures	Conduits et vidoirs en fibres-ciment	P	1 sondage sur chaque colonne	1 sondage sur chaque colonne			✓									
	Joints d'étanchéité des trappes	M					✓									
7- Ascenseurs, monte-charges et escaliers mécaniques																
Portes et cloisons palières	Panneaux dans les portes palières	P	1 sondage par tranche de 5 éléments du même type	1 sondage par tranche de 5 éléments du même type			✓									
	Panneaux des cloisons palières	P					✓									
Parois des équipements	Plaques, panneaux décoratifs (habillages cabines, joues des escaliers mécaniques...)	P	1 sondage par tranche de 5 éléments du même type	1 sondage par tranche de 5 éléments du même type			✓									
	Calfeutrement entre mur et plancher (joint, bourre)	P					✓									
	Isolants	P	1 sondage par tranche de 100 m ² jusqu'à 300 m ² de ZPSO 1 sondage supplémentaire par tranche de 300 m ² au-delà	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO (2 sondages minimum)			✓									
	Colles	M					✓									
	Joints	P	Au moins 1 sondage par type de joint	Au moins 1 sondage par type de joint	A		✓									

LOCAL : ALDI – 30 RUE LAFARGE – 78350 LIMAY						Composants vérifiés										
Programme de repérage			Sondages			Résultat d'analyse (A)	Présence		Prélèvement			Résultat				
Ouvrage ou composants de la construction	Parties des ouvrages ou de composants à inspecter ou à sonder	Matériau ou produit	ZPSO continue	ZPSO discontinue	OUI		Non	OUI	N° prélèvement	NON	N° de rapport	Positif	Négatif	Nature	Observation diverses/localisation	
I	II	III	IV	V	VI											
Matériels en machinerie	Freins d'ascenseurs	P	1 sondage par machinerie	Au moins un sondage par type d'élément			✓									
	Éléments de protection contre les arcs électriques intégrés dans des équipements de type contacteurs, coupe-circuits	P	Au moins un sondage par type d'élément	Au moins un sondage par type d'élément			✓									
	Tresses	P	1 sondage par machinerie	1 sondage par machinerie			✓									
	Joint plats	P	Au moins un sondage par type de joint	Au moins un sondage par type de joint			✓									
8- Equipements divers et accessoires																
Chaudières (mixtes, collectives), chauffe bains, radiateurs gaz modulables, Poêle à bois à fuel à charbon, Groupes électrogènes	Flocages	M	1 sondage sur chaque type	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO (2 sondages minimum)	A		✓									
	Bourres	M				✓										
	Tresses	M				✓										
	Calorifugeages	M				✓										
	Joint d'étanchéité, joint plats prédécoupés pour brides	M				✓										
	Dispositifs anti-condensation (peintures, films, etc)	M				A		✓								
	Tissus, soufflets amortisseurs acoustiques	P					✓									
Convecteurs et radiateurs électriques	Isolants thermiques cartonnés	P	1 sondage sur chaque type	1 sondage sur chaque type	A		✓									
	Tresses des diffuseurs	M				A		✓								
Fusibles à broche	Carton, tresse	P					✓									
Canalisations électriques préfabriquées	Isolants	P					✓									
Coffres-forts	Portes et parois	P					✓									
Portes de placard, baignoires et éviers métalliques	Plaques souples bitumineuses anti vibratiles	P				A		✓								
Jardinières, bac à sable incendie	Eléments en fibres-ciment	P					✓									
9- Fondations et soubassement																
Etanchéité des murs enterrés	Enduits bitumineux des ouvrages enterrés	M			1 sondage par tranche de 100 m ² jusqu'à 300 m ² de ZPSO 1 sondage supplémentaire par tranche de 300 m ² au-delà	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO (2 sondages minimum)	A (2)		✓							
Parois verticales et horizontales enterrées	Joint de fractionnement, de rupture, de dilatation	M	1 sondage sur chaque élément par ZPSO	1 sondage sur chaque élément par partie de ZPSO	A		✓			Les conduits et éléments enterrés n'ayant pas pu être repérés ils seront considérés comme amiantés						
Conduits et fourreaux	Fourreaux en fibres-ciment dans maçonnerie	P	1 sondage par tranche de 5 éléments du même type	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO (2 sondage minimum)			✓									
10- Aménagements, voiries et réseaux divers																
Conduits, siphons	Eléments de canalisations enterrées en fibres-ciment	P	1 sondage à chaque circuit, chaque diamètre	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO			✓			Les conduits et éléments enterrés n'ayant pas pu être repérés ils seront considérés comme amiantés						
Voiries	Enrobés bitumineux des couches de voiries (juste partie bitume), asphaltes (béton)	M	1 sondage par tranche de 100 m ² jusqu'à 300 m ² de ZPSO 1 sondage supplémentaire par tranche de 300 m ² au-delà	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO (2 sondages minimum)	A	✓		✓	P4	1082-2023-AM-12-1		✓		Enrobé - PARKING		
Espaces sportifs	Revêtements de sols	P	1 sondage par tranche de 100 m ² jusqu'à 300 m ² de ZPSO 1 sondage supplémentaire par tranche de 300 m ² au-delà	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO (2 sondages minimum)			✓									
Aménagements extérieurs	Eléments en fibres-ciments (jardinières, bordures...)	P	1 sondage par tranche de 5 éléments du même type	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO (2 sondages minimum)			✓									

Date d'intervention : 20/04/2023
Auteur du rapport : Michel Lesouef



& / ou



Rapports AREIA joints



Prélèvement P4
Enrobé - PARKING
Résultat négatif



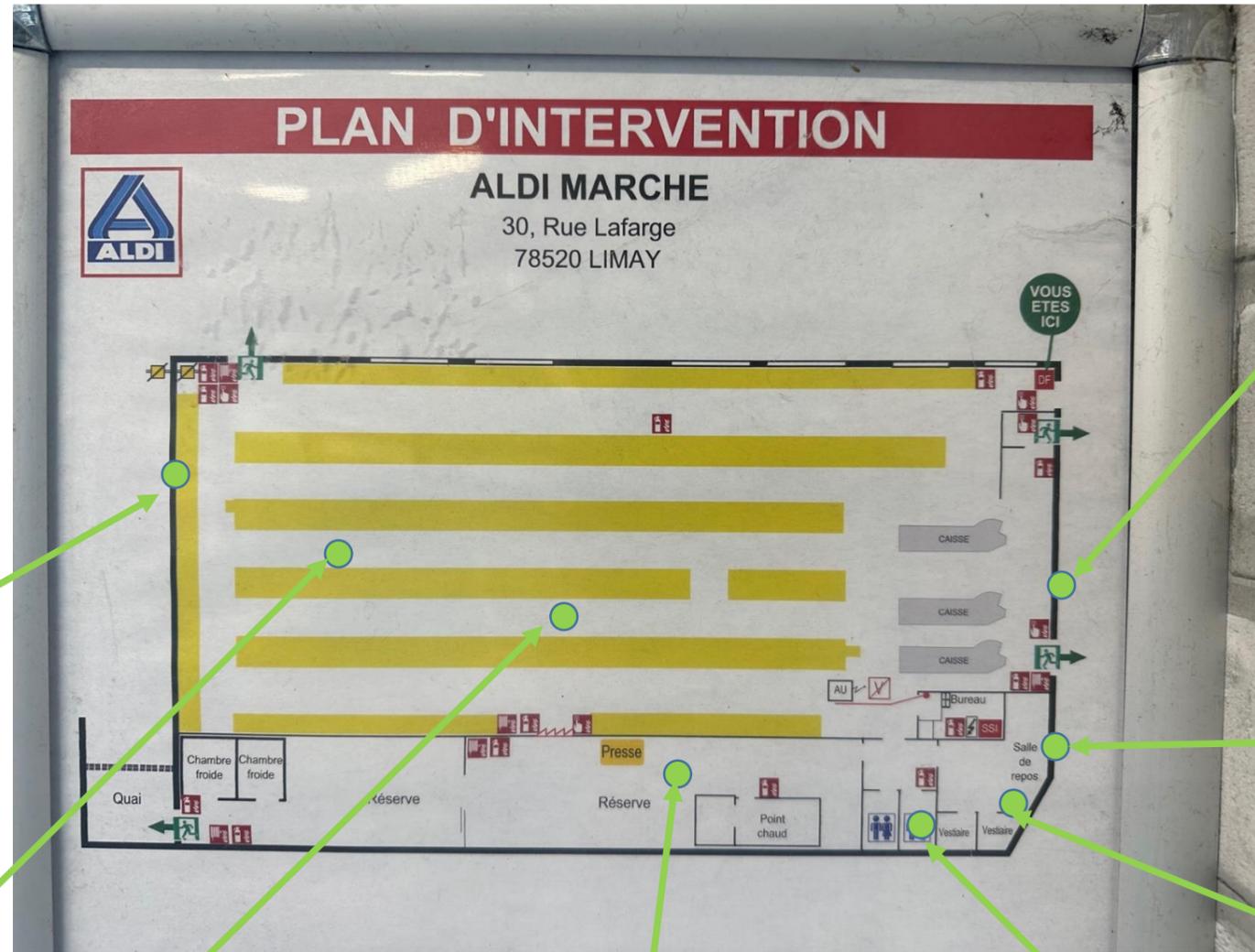
Prélèvement P6
Joints de briques – FACADE
Résultat négatif



Prélèvement P7
Béton cellulaire – FACADE
Résultat négatif



Prélèvement P5
Enduit – FACADE
Résultat négatif



Prélèvement P2
FP - VENTE
Résultat négatif



Prélèvement P3
Colle carrelage – VENTE
Résultat négatif



Prélèvement P1
FP - RESERVE
Résultat négatif



Prélèvement P8
Colle faïence – SANITAIRES
Résultat négatif



Prélèvement P9
Colle plinthe - SOCIAUX
Résultat négatif
Pas de photo

RAPPORTS D'ANALYSES

LABORATOIRES AREIA ENVIRONNEMENT

ZA de la Baudrière Route du Neubourg 27520 Grand Bourgtheroulde

Tel. : 02.35.78.06.65



Pour le compte de :

SOCOPREV

Rue de l'Anseau Technique 14470 COURSEULLES SUR MER

RAPPORT D'ESSAI 1082-2023-AM-11
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX
PAR MICROSCOPIE OPTIQUE A LUMIERE POLARISEE (MOLP) ET/OU MICROSCOPIE ELECTRONIQUE A TRANSMISSION ANALYTIQUE (META)

DÉNOMINATION DE L'AFFAIRE

Par le laboratoire	1082-2023-AM-11
Par le client**	ALD LIMAY - AIE Marche Limay

ÉCHANTILLONS

Date de réception au laboratoire : 20-04-2023 16:30 Nombre total d'échantillons de l'affaire : 8

Méthodes	Préparation	Méthode interne (P/R-T-E)
	Analyse	MOLP - Parties pertinentes de la Norme NF ISO 22262-1 META - Parties pertinentes de la Norme NF X 43-050:2021

RÉSULTATS DES ANALYSES ACCRÉDITÉES

Échantillon				Préparation				Analyse			
Référence échantillon par le client**	Référence échantillon par AREIA	Lieu et date de prélèvement**	Couche demandée par le client**	Nb de prep.	Traitement	Description	Nb de p/ces/lames explorées	Date d'analyse	Résultat	Type de fibre	Analyse
F1	1082-2023-AM-11-1	Réserve 20-04-2023	FP	1	Ca/Al/Ce - META	Matériau simple blanc	2	20-04-2023	Ambiant non détecté	/	ICM
				2	MOLP	Laine fibreuse jaune	2	20-04-2023	Ambiant non détecté	/	CPM
F2	1082-2023-AM-11-2	Yvette 20-04-2023	FP	1	Ca/Al/Ce - META	Matériau simple blanc Laine fibreuse jaune	*	20-04-2023	Ambiant non détecté	/	ICM
				2	MOLP	Laine fibreuse jaune	2	20-04-2023	Ambiant non détecté	/	CPM
F3	1082-2023-AM-11-3	Yvette 20-04-2023	Celle carrelage	1	Ca/Al/Ce - META	Celle dure gris	2	20-04-2023	Ambiant non détecté	/	ICM
F4	1082-2023-AM-11-4	Façade 20-04-2023	enduit	1	Ca/Al/Ce - META	Enduit affaibli beige	2	20-04-2023	Ambiant non détecté	/	ICM
F6	1082-2023-AM-11-6	Façade 20-04-2023	joint briques	1	Ca/Al/Ce - META	Ciment dur gris	2	20-04-2023	Ambiant non détecté	/	ICM
F7	1082-2023-AM-11-6	Façade 20-04-2023	briques collantes	1	Ca/Al/Ce - META	Brique affaibli gris Poutres d'ailes beige	*	20-04-2023	Ambiant non détecté	/	ICM
F8	1082-2023-AM-11-7	Bâtiment 20-04-2023	Celle béton	1	Ca/Al/Ce - META	Celle affaibli blanc Enduit affaibli blanc Matériau affaibli bleu Matériau fibres marces	*	20-04-2023	Ambiant non détecté	/	ICM
				2	MOLP	Matériau fibres marces	2	20-04-2023	Ambiant non détecté	/	CPM
				1	Ca/Al/Ce - META	Matériau dur blanc	2	20-04-2023	Ambiant non détecté	/	ICM
F9	1082-2023-AM-11-8	Bâtiment 20-04-2023	Celle plâtre	1	Ca/Al/Ce - META	Celle affaibli blanc	2	20-04-2023	Ambiant non détecté	/	ICM
				1	Ca/Al/Ce - META	Joint simple gris	2	20-04-2023	Ambiant non détecté	/	ICM
				1	Ca/Al/Ce - META	Matériau dur noir	2	20-04-2023	Ambiant non détecté	/	ICM
				2	MOLP	Papier fibres marces	2	20-04-2023	Ambiant non détecté	/	CPM

Légende :

Toute couche marquée de ce symbole ne peut être analysée séparément de ou des couches suivantes	*
Données fournies par le client	**
Quantité insuffisante pour archivage	■
Quantité insuffisante pour analyse	■
Préparation et analyse MOLP	MOLP
Calcination, attaque acide, ultrasons, centrifugation - Analyse META	Ca/Al/Ce - META
Chloroforme, ultrasons, centrifugation - Analyse META	Cr/Al/Ce - META



Ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement et s'engage la responsabilité des Laboratoires AREIA Environnement que dans son format original, accompagné de la signature de son auteur.

Page 10

EN-T-151-8

23 janvier 2023

Remarques :

MOLP : Si aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables (fibre de largeur supérieure à 0,2 µm) inférieure à la limite de détection (0,1 % de fibres d'amiante).

META : Si aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection (0,1 % de fibres d'amiante).

Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à essai. Les analyses sont réalisées dans le cadre de l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.

Validé le : 24-04-2023

Par : Elise CHEMIN
Technicienne de laboratoire



**** Fin du rapport ****

LABORATOIRES AREIA ENVIRONNEMENT

ZA de la Baudrière Route du Neubourg 27520 Grand Bourgtheroulde

Tel. : 02.35.78.06.65



Pour le compte de :

SOCOPREV

Rue de l'Arceau Technologique 14470 COURSEULLES SUR MER

RAPPORT D'ESSAI 1082-2023-AM-12
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DANS LES ENROBES
PAR MICROSCOPE OPTIQUE A LUMIERE POLARISEE (MOLP) ET/OU MICROSCOPE ELECTRONIQUE A TRANSMISSION ANALYTIQUE (META)

DÉNOMINATION DE L'AFFAIRE

Par le laboratoire	1082-2023-AM-12
Par le client**	ALDI LIMAY - Aldi Marche Limay

ÉCHANTILLONS

Date de réception au laboratoire : 20-04-2023 16:30 Nombre total d'échantillons de l'affaire : 1

Méthodes	Préparation	Méthode interne (P/R-T-S)
	Analyse	MOLP - Parties pertinentes de la Norme NF ISO 22262-1 META - Parties pertinentes de la Norme NF X 43-050-2021

RÉSULTATS DES ANALYSES ACCRÉDITÉES

Échantillon			Préparation				Analyse					
Référence échantillon par le client**	Référence échantillon par AREIA	Lieu et date de prélèvement**	Couche demandée par le client**	N° de joupe	Traitement	Description	Incl.	N° de grille/lames utilisées	Date d'analyse	Résultat	Type de fibre	Analyse
P4	1082-2023-AM-12-1	parking 20-04-2023	asphalte	1	CaAl/Ce-META	Échantillon sec		2	20-04-2023	Ambient non détecté	-	MOLP
				1	MOLP	Graisse 3:30 - Mésangeons, Ceu, Pas d'abrasion, Ecole non pressée Matériau 1 : Sieromexyle, Ceu, Microsilicique, Ceu, Non soluble, Rays le verre Matériau 2 : Sieromexyle, Sieromexyle, Microsilicique, Vitreux, Non soluble, Rays le verre -> Ecole soléomexyle		3	22-04-2023	Ambient non détecté	-	META

Légende :

Toute couche marquée de ce symbole ne peut être analysée séparément de ou des couches suivantes	*
Données fournies par le client	**
Quantité insuffisante pour archivage	
Quantité insuffisante pour analyse	
Préparation et analyse MOLP	MOLP
Calcination, attaque acide, ultrasons, centrifugation - Analyse META	CaAl/Ce - META
Chloroforme, ultrasons, centrifugation - Analyse META	Ch/Ce - META

Remarques :

MOLP : Si aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement contenir une teneur en fibres d'amiante optiquement observables (fibre de largeur supérieure à 0,2 µm) inférieure à la limite de détection (0,1 % de fibres d'amiante).

META : Si aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement contenir une teneur en fibres d'amiante inférieure à la limite de détection (0,1 % de fibres d'amiante).

Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à essai. Les analyses sont réalisées dans le cadre de l'arrêté du 1er octobre 2009 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.

Validé le : 24-04-2023

Par : Elise CHEMIN
Technicienne de laboratoire

** Fin du rapport **



Le partenaire de vos analyses environnementales

Ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement et s'engage la responsabilité des laboratoires AREIA Environnement qui dans son format original, accompagné de la signature de son auteur.

Page 1/1

EN-T-151-B

23 janvier 2023

Certificat N° C1108

Monsieur Francisco JIMENEZ

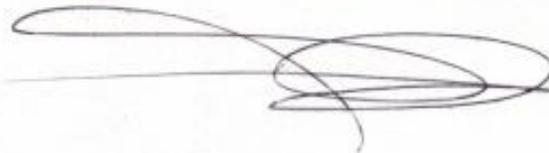
Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 et /
ou PR16 consultable sur www.qualixpert.com conformément
à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret
2006-1114 du 05 septembre 2006.

dans le(s) domaine(s) suivant(s) :

Etat des installations intérieures d'électricité	Certificat valable Du 26/11/2018 au 25/11/2025	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
Etat des installations intérieures de gaz	Certificat valable Du 10/10/2017 au 09/10/2024	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
Diagnostic de performance énergétique tous types de bâtiments	Certificat valable Du 06/06/2017 au 05/06/2024	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
Constat de risque d'exposition au plomb	Certificat valable Du 19/06/2017 au 18/06/2024	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment mention France Métropolitaine	Certificat valable Du 15/11/2017 au 14/11/2024	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
Amiante avec mention	Certificat valable Du 01/07/2017 au 30/06/2024	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Date d'établissement le vendredi 03 juin 2022

Marjorie ALBERT
Directrice Administrative



*Une certification peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment.
Pour une utilisation appropriée de ce certificat, la portée des certifications et leurs validités doivent être vérifiées sur le site internet de LCC QUALIXPERT www.qualixpert.com.*

F09 Certification de compétence version N 010120



ATTESTATION

D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE Contrat n°: 10592956604

Responsabilité civile Professionnelle
Diagnosticur technique immobilier

Nous, soussignés, AXA FRANCE IARD S.A., Société d'Assurance dont le Siège Social est situé 313 Terrasses de l'Arche – 92727 NANTERRE Cédex, attestons que la :

IMMO DIAG France IDF
3 RUE DU PONT DE CRETEIL
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Adhérent n°22

A adhéré par l'intermédiaire de **LSN Assurances, 39 rue Mstislav Rostropovitch 75815 Paris cedex 17,** au contrat d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle n°10592956604.

Garantissant les conséquences pécuniaires de la **Responsabilité Civile Professionnelle** de la société de Diagnostic Technique en Immobilier désignée ci-dessus dans le cadre des activités listées ci-après, *sous réserve qu'elles soient réalisées par des personnes disposant des certificats de compétence en cours de validité exigés par la réglementation et des attestations de formation, d'Accréditation, d'Agrément au sens contractuel.*

CATEGORIE 1 couvrant les activités couramment exercées par les diagnostiqueurs immobiliers

- Diagnostic de performance énergétique (DPE) (DPE sans mention),
- Diagnostic de performance énergétique des maisons individuelles (DPE sans mention),
- Constat de risque d'exposition au plomb (CREP) (plomb sans mention),
- Etat mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante (amiante sans mention),
- Contrôle périodique de l'amiante (amiante sans mention),
- Dossier technique amiante (amiante sans mention),
- Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment,
- Etat parasitaire, insectes xylophages et champignons lignivores dont Mérule, C termites et F Termites ou F Insectes Xylophages et champignons lignivores pour les non certifiés Termites
- Diagnostic Mérule car pas pris en compte dans la certification Termites
- L'état de l'installation intérieure de gaz,
- L'état de l'installation intérieure d'électricité,
- L'état d'installation d'assainissement non collectif,
- Assainissement collectif,
- L'état des risques et des pollutions (ERP),

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA Intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 263-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

p. 1

- L'information sur la présence d'un risque de mэрule,
- Certificats de surface – Bien à la vente (Loi Carrez),
- Certificats de surface – Bien à la location (Loi Boutin),
- Vérifications de conformité de la sécurité des piscines,
- Document Unique d'évaluation des risques pour syndics de copropriété,
- Diagnostic humidité,
- Etats des lieux locatifs (des parties privatives),
- Assistance à la livraison de biens neufs,
- Activité de vente et/ou installation des détecteurs avertisseurs autonomes de fumée (DAAF) **sans travaux d'électricité et sans maintenance**,
- Certificat de logements décents, Normes d'habitabilité [notamment dans le cadre des dispositifs spéciaux de type de Robien, Scellier, Prêts conventionnés – prêts à taux zéro –
- Délivrance de l'attestation de prise en compte de la RT 2012. (DPE sans mention)
- DPE en vue de l'obtention d'un Prêt à taux zéro (DPE sans mention),
- Vérification de l'installation électrique du logement dans le cadre du télétravail,
- Audit énergétique pour les Maisons individuelles ou les bâtiments monopropriété (AC)

CATEGORIE 2 couvrant les activités suivantes EN SUS des activités de la catégorie 1

- Audit énergétique pour copropriété,
- Diagnostic de performance énergétique (DPE) (DPE avec mention),
- Diagnostic de risque d'intoxication au plomb dans les peintures (DRIPP) (plomb avec mention),
- Constat après travaux Plomb, (sans mention)
- Diagnostic de mesures surfaciques des poussières de plomb, (sans mention)
- Recherche de plomb avant travaux, avant démolition (CREP avec ou sans mention),
- Diagnostic du plomb dans l'eau,
- Contrôle périodique de l'amiante (amiante avec mention),
- Constat visuel amiante de première et seconde restitution après travaux, (amiante avec mention),
- Dossier technique amiante (amiante avec mention),
- Diagnostic amiante avant démolition, (avec mention)
- Diagnostic amiante avant travaux (RAAT), **SS4** et quantification du volume de matériaux et produits contenant de l'amiante,
- Bilans thermiques : par infiltrométrie et ou thermographie infrarouge,
- Réalisation de tests d'infiltrométrie et ou thermographie infrarouge selon le cahier des charges RT 2012,
- Diagnostic Technique Global,
- Légionellose **sauf exclusions contractuelles**,
- Diagnostic accessibilité handicapé dans les établissements recevant du public, (ERP, IOP, Y),

AXA France IARD SA
 Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
 Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
 Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
 Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

p. 2

- Diagnostic radon,
- Dépistage radon, (Autorité de Sûreté Nucléaire)
- Calcul des millièmes de copropriété et état descriptif de division.

Le montant de la garantie Responsabilité Civile Professionnelle est fixé à :
300 000 € par sinistre et 500 000 € par année d'assurance.

**LA PRESENTE ATTESTATION EST VALABLE POUR LA PERIODE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023 INCLUS
SOUS RESERVE DES POSSIBILITES DE SUSPENSION OU DE RESILIATION EN COURS D'ANNEE
D'ASSURANCE POUR LES CAS PREVUS PAR LE CODE DES ASSURANCES OU PAR LE CONTRAT.**

**LA PRESENTE ATTESTATION NE PEUT ENGAGER L'ASSUREUR AU DELA DES LIMITES, DES CLAUSES ET
DES CONDITIONS DU CONTRAT AUXQUELLES ELLE SE REFERE.**

Fait à NANTERRE le 20/12/2022
Pour servir et valoir ce que de droit.
POUR L'ASSUREUR :
LSN, par délégation de signature :


LSN Assurances
39 rue Mstislav Rostropovitch
CS-40020 75017 PARIS
RCS Paris 388 123 088 • N°ORIAS 07 000 473



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné, **JIMENEZ Francisco**, gérant du cabinet **IDF - IMMO DIAG FRANCE** atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L.271-6 du Code de la Construction, à savoir :

- L'ensemble des opérateurs en diagnostics immobiliers exerçant au sein du cabinet IDF-IMMO DIAG France dispose des compétences requises pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier, ainsi qu'en atteste les certifications de compétences.
- Disposer d'une organisation et des moyens (en matériel et en personnel) appropriés pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier.
- Aucun des opérateurs en diagnostics immobiliers exerçant au sein du cabinet IDF-IMMO DIAG France n'a de lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui a demandé d'établir les états, constats et diagnostics composant le dossier.
- Avoir souscrit à une assurance (AXA n° 10592956604 valable jusqu'au 31/12/2023) permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de ma responsabilité en raison de mes interventions.

Fait à SAINT MAUR DES FOSSES , le **02/01/2023**

Signature de l'opérateur de diagnostics :

Article L271-6 du Code de la Construction et de l'habitation

« Les documents prévus aux 1° à 4° et au 6° de l'article L. 271-4 sont établis par une personne présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés. Cette personne est tenue de souscrire une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions. Elle ne doit avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents mentionnés au premier alinéa. Un décret en Conseil d'Etat définit les conditions et modalités d'application du présent article. »

Article L271-3 du Code de la Construction et de l'habitation

« Lorsque le propriétaire charge une personne d'établir un dossier de diagnostic technique, celle-ci lui remet un document par lequel elle atteste sur l'honneur qu'elle est en situation régulière au regard des articles L.271-6 et qu'elle dispose des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier. »



QBE Europe SA/NV

Cœur Défense – Tour A
110, Esplanade du Général de Gaulle
92931 Paris La Défense Cedex

Tél. : 01 80 04 33 00

www.QBEfrance.com

ATTESTATION D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE

Nous soussignés **QBE Europe SA/NV** – Cœur Défense - Tour A – 110 Esplanade du Général de Gaulle - 92931 LA DEFENSE cedex, succursale de QBE Europe SA/NV, dont le siège social est situé 37, boulevard du Régent, 1000 Bruxelles - Belgique, attestons que :

adhérent auprès de l'AFCO (association française des coordonnateurs de sécurité et protection de la santé)

SOCOPREV

SIREN N° 912035284

rue de l'Anneau technique

14470 COURSEULLES SUR MER

Représenté par **Monsieur Michel LESOUF**

est assuré :

- par la police d'assurance N° 05-0066652- 381
- à effet du 01/05/2022
- Période de validité : du 01/01/2023 au 31/12/2023 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant incomber à l'Assuré tant du fait de fautes professionnelles qu'au cours de son exploitation, découlant des activités garanties par ce contrat, c'est à dire :

- Assainissement autonome,
- Contrôle périodique amiante,
- Diagnostics amiante : avant démolition/travaux ; avant vente ; Dossier Technique Amiante ; repérage amiante après travaux (Art R 1334-29.3 Code santé publique) comprenant les missions d'examen visuel des surfaces traitées après travaux,
- Diagnostic gaz,
- Diagnostic termites et état Parasitaire,
- Constat des risques d'exposition au plomb (CREP), Recherche de plomb avant travaux,
- Etat des Risques Naturels et Technologiques,
- Diagnostic de performance énergétique,
- Etat installation intérieure de l'électricité,
- Diagnostic légionellose,
- Vérification équipements et installations incendie des locaux à usage d'habitation hors IGH,
- Diagnostic Radon,
- Diagnostic des ascenseurs,
- Loi Carrez,
- Conformité aux normes d'habitabilité / Prêts conventionnés,
- Etat des lieux, Mise en copropriété/ millièmes,
- Diagnostic sécurité piscine,
- Accessibilité des personnes handicapées,
- Diagnostic technique des bâtiments (Loi SRU du 13/12/2000),
- Formation à la profession de diagnostiqueur,
- Diagnostic humidité,
- Autodiagnostic Qualité de l'Air intérieur (QAI), à l'exclusion des mesures et prélèvements des polluants de l'air devant être réalisés par des organismes accrédités par le COFRAC,

Page 2



QBE European Operations est le nom commercial de QBE UK Limited, QBE Underwriting Limited et QBE Europe SA/NV. QBE Europe SA/NV est une société anonyme de droit belge au capital de 1.128.261.500 EUR, immatriculée en Belgique sous le n° TVA BE 0880 337 456. RPM Bruxelles. Son siège social est situé 37, boulevard du Régent, 1000 Bruxelles – Belgique. La succursale en France de QBE Europe SA/NV est inscrite au RCS de Nanterre sous le numéro 862 686 536. Son établissement principal est au Cœur Défense – Tour A – 110, Esplanade du Général de Gaulle – 92931 Paris La Défense Cedex. QBE Europe SA/NV est une entreprise régie par le Code des Assurances pour les contrats souscrits ou exécutés en France. QBE Europe SA/NV est agréée sous le numéro 3063 et soumise au contrôle de la Banque Nationale de Belgique (BNB) et sa succursale en France est également soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Pour toute réclamation : www.fishfrance.com/fr/au-courbe/1000/1000000000



- Etablissement des attestations prévues aux articles R122-22 et R122-23 du CCH à l'exclusion des études et calculs définis à l'arrêté du 26 octobre 2016 (et textes subséquents) relatif aux caractéristiques thermiques et aux exigences de performance énergétique des bâtiments nouveaux et des parties nouvelles de bâtiments,
- Diagnostic par thermographie infra-rouge (norme NF EN 13187)
- Diagnostic technique global des immeubles relevant du statut de la copropriété (Articles L731-1 à L731-5 du Code de la Copropriété).

Ces activités sont couvertes si le diagnostiqueur est titulaire de la « certification de compétence ».

La garantie s'applique aux réclamations formulées à l'encontre de l'Assuré pendant la période de validité de la garantie, selon les dispositions de l'article L 124-5 du Code des Assurances.

LES GARANTIES SONT ACCORDEES A CONCURRENCE DES MONTANTS DE GARANTIE SUIVANTS :

L'engagement de l'assureur ne peut dépasser, tous dommages confondus au titre de l'ensemble des garanties Responsabilité Civile 6 000 000 euros pour l'ensemble de l'année d'assurance.

Les frais de défense sont inclus dans les montants de garantie.

INTITULE GARANTIES	MONTANTS DES GARANTIES
RC PROFESSIONNELLE	500 000 € par diagnostiqueur et par année d'assurance
RC EXPLOITATION	
Tous dommages confondus	6 000 000 € par année d'assurance
Dont	
1. Dommages corporels	6 000 000 € par sinistre
1.1. Dont recours en faute inexcusable	1 000 000 € par année d'assurance
2. Dommages matériels et immatériels consécutifs	1 000 000 € par sinistre
3. Biens confiés	30 000 € par sinistre
4. Vol par préposés	150 000 € par sinistre
5. Dommages immatériels non consécutifs	250 000 € par sinistre
6. Atteintes à l'environnement	400 000 € par année d'assurance

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'Assureur et ne peut engager celui-ci en dehors des clauses, limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à La Défense, le 17 février 2023

Anael MARTIN
Responsable Production
BU CONSTRUCTION & ENERGIES
P.D.
Orlans/ARPD

FIN DE RAPPORT